

ASSOCIATION EN COTENTIN
D'ACCOMPAGNEMENT INCLUSIF ET SOLIDAIRE

Institut Médico-Éducatif

Projet d'établissement

2024 / 2028



Glossaire des sigles et acronymes

ACAIS : Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

ARS : Agence Régionale de Santé

CA : Conseil d'Administration

CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DI : Déficience Intellectuelle

EANM : Établissement d'Accueil Non Médicalisé

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Établissement Social et Médico-Social

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FOA : Foyer Occupationnel d'Accueil

GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

IME : Institut Médico-Éducatif

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

PACQ : Plan d'Amélioration Continue de la Qualité

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

QVT : Qualité de Vie au Travail

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SAD - SAVS : Service d'Alternative au Domicile et Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SAMSAH : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour les Personnes Handicapées

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

TSA : Trouble du Spectre Autistique

UEE : Unité d'Enseignement Externalisée

UEMA : Unité d'Enseignement Maternel Autiste

VRS : Valorisation des Rôles Sociaux



Préambule

Le Projet d'Établissement s'inscrit en premier lieu dans un cadre réglementaire (art. L311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, loi 2002-2) qui impose :

- De **définir les missions et les principes d'interventions** de l'établissement
- De rendre lisibles les **modes d'organisation et de fonctionnement de la structure**
- De **garantir le respect des droits des bénéficiaires.**

Le Projet d'Établissement de l'IME ACAIS, s'inscrit dans la **dynamique institutionnelle participative** du Projet Associatif 2022-2026. Il décline les valeurs associatives tant dans son fonctionnement et dans son organisation que dans les actions qui y sont menées. Il s'attache à ce que ces valeurs soient elles-mêmes consubstantielles aux pratiques des salariés.

La réécriture du Projet représente un **enjeu collectif fort**. Elle oblige à une mise en commun de réflexions et de constats. Elle engage à un regard porté sur nos compétences dans un contexte sociétal où une meilleure compréhension des attentes des uns et des autres est indispensable.

Ce processus dynamique a engagé **l'ensemble des parties prenantes** : le Conseil d'Administration de l'ACAIS et sa Direction Générale, les directions de l'IME et du SESSAD, les professionnels, mais surtout les enfants, adolescents et jeunes adultes, leur famille, ainsi que les partenaires.

Tous ont contribué à la démarche de réflexion.

L'ensemble des modalités de consultations a fait l'objet d'une synthèse intégrée au présent document.

Ce Projet est établi pour une durée de 5 ans après validation du Conseil d'Administration et consultation du CVS. Il **doit faire référence pour l'ensemble des acteurs qui contribuent quotidiennement à accompagner les enfants, adolescents et jeunes adultes au sein de l'IME ACAIS.**

Sommaire

Préambule	2
1. ACAIS, qui sommes-nous ?	5
1.1 histoire et valeurs	6
1.2 Les orientations du projet associatif	7
2. Un IME, c'est quoi ?	8
2.1 Un cadre règlementaire	8
2.2 Un contexte national de transformation de l'offre médico- sociale	8
3. L'IME de l'ACAIS	9
3.1 Notre autorisation	9
3.2 Notre territoire d'intervention	9
3.3 Les missions de l'IME ACAIS	11
3.4 Notre organisation : présentation des services, des prestations proposées, (ou modalités d'accompagnement)	18
3.5 Les personnes accompagnées	22
4. Les principes d'intervention de l'IME	23
4.1 Personnalisation de l'accompagnement, autodétermination et valorisation des rôles sociaux	23
4.2 Inscription dans une logique de parcours	25
4.3 Soutien de l'inclusion	27
4.4 Responsabilisation sociale, sociétale et environnementale	29

5. La dynamique d'accompagnement proposée	31
5.1 Les étapes de l'accompagnement	31
5.2 La mobilisation des familles tout au long du parcours	35
5.3 Les dynamiques partenariales	36
6. Les ressources humaines, financières et matérielles de l'IME	37
6.1 Les professionnels de l'IME	37
6.2 Les ressources financières et matérielles	41
7. Le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité	43
8. Le suivi du projet d'établissement	43
Conclusion	44
Plan d'actions	45
Synopsis de la démarche	49

ANNEXES

Le Projet Pédagogique	50
Le Circuit du Médicament	84

ACAI, qui sommes-nous ?



L'ACAI, c'est :

12

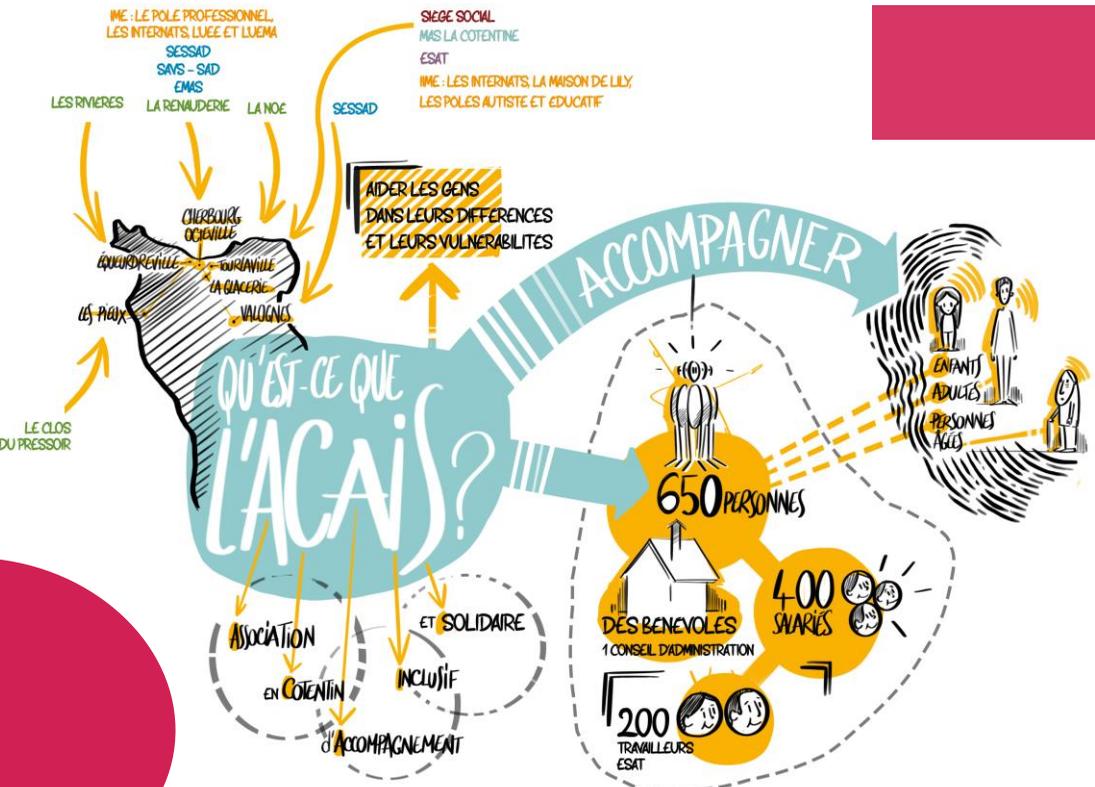
Établissements et services : MAS, IME, SESSAD, ESAT, EANM, siège social

850

Personnes accompagnées, de 0 à 99+ ans

400

Professionnels salariés, toutes fonctions confondues



1.2 Les orientations du projet associatif

Le **Projet Associatif** est un document de référence qui précise le cadre d'action de l'association sur 5 ans. C'est un document qui rappelle l'objet social de l'ACAIS, ses valeurs, ses choix éthiques, les personnes bénéficiaires de son action, ses engagements par rapport à notre environnement.

Le Projet Associatif permet de fédérer les différentes parties prenantes de l'association et de (re)donner du sens à l'action de chacun. Son suivi est assuré par les administrateurs de l'association. Le Projet Associatif dit en quelque sorte le « quoi » et le « comment » de l'ACAIS.

Le Projet Associatif 2022-2026 de l'ACAIS porte les orientations suivantes :

La Valorisation des Rôles Sociaux

La **Valorisation des Rôles Sociaux** est une posture qui vise à donner les capacités aux personnes accompagnées de **prendre des décisions éclairées pour elles-mêmes et d'être actrices de leur vie.**

L'inclusion

L'**Inclusion** doit permettre à chacun de s'inscrire comme un **citoyen à part entière dans la société.** L'inclusion, c'est aussi offrir aux personnes la **liberté de choix et d'accès aux droits,** au sein de l'association, mais surtout en dehors.

L'inclusion vise donc à "aller vers" mais aussi à "faire venir"

La Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale

La **Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale** impose une réflexion et des pratiques respectueuses de l'environnement et des personnes.

L'ACAIS se mobilise en permanence pour **réduire ses effets néfastes sur l'environnement** (architecture, transports...), tout en privilégiant **des impacts vertueux sur ses parties prenantes** (les professionnels – Qualité de Vie au Travail, formation... – et les personnes accompagnées – Valorisation des Rôles Sociaux) **et la société** (circuits courts, partenariats...)

Un IME : c'est quoi?

2.1 Un cadre réglementaire

A l'image de l'ensemble des établissements médico-sociaux, l'ACAS est régie par un **cadre réglementaire** strict, composé de **lois, décrets et orientations politiques**, notamment :

La loi du
2 Janvier 2002
rénovant l'action
sociale et
médicosociale

La loi du
11 février 2005
relative à
l'égalité des
droits et des
chances

Le rapport de
Denis Piveteau
de 2014 sur le
"Zéro sans
solution"

Le Code de
l'Action Sociale
et des Familles
-
Le Code de
l'Action Publique

La loi du 11
février
2005, c'est :



Sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap

- Les mêmes droits pour tous les citoyens
- Reconnaissance du handicap par la société
- Participation effective de la personne à la vie sociale et citoyenne
- Adaptation de l'offre institutionnelle aux besoins des personnes

Le rapport
Piveteau de
2014, c'est :



Zéro sans solution : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et leurs proches

- Logique de "réponse adaptée" et approche de "parcours de vie"
- Principe de subsidiarité entre le médico-social et les acteurs de droits communs
- Modularité des accompagnements, en réponse aux besoins et attente des personnes

2.2 Un contexte national de transformation de l'offre médico-sociale

« La transformation de l'offre d'accompagnement vise à **sécuriser les parcours**, quel que soit le lieu de vie choisi et surtout à **garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes**, en développant son accès effectif aux apprentissages, à la formation et l'emploi, à la santé, au logement, et à toutes activités favorisant sa pleine participation à la vie sociale » »



L'ARS c'est :
l'Agence Régionale de
Santé

L'Agence Régionale de Santé est chargée d'assurer un **pilotage unifié de la santé** en région, de mieux **répondre aux besoins de la population** et d'accroître l'**efficacité du système**.

Ses missions sont :

- 1. La création des établissements et services médico-sociaux** (comme l'IME)
- 2. Le contrôle de leur fonctionnement**
- 3. L'allocation de leurs ressources financières.**

L'IME de l'ACAIS

3.1 Notre autorisation

L'IME accompagne au quotidien

178

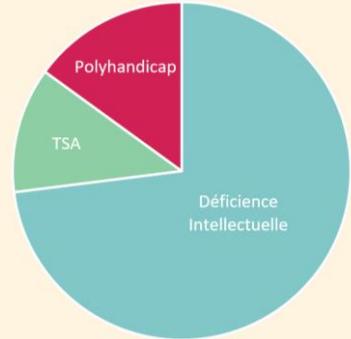
- 169 places d'accueil de jour
- 7 places d'accueil temporaire
- 2 places d'accueil séquentiel



*Enfants,
 adolescents,
 jeunes adultes*
apprenants !

Les enfants de l'IME présentent différents types de pathologies :

- La Déficience Intellectuelle
- Le Trouble du Spectre Autistique
- Le Polyhandicap



3.2 Notre territoire d'intervention

La Manche

5 951 km² de surface

495 093 Habitants

Le Cotentin, c'est **37%** de la population de la Manche, et la **3^{ème}** plus grande collectivité en France



Le Cotentin

1 439 km² de surface

129 Communes

185 000 Habitants

220 km de côtes

L'IME ACAIS est le principal IME sur le Cotentin.

Il intervient sur un territoire particulièrement vaste et demeure la **seule réponse de proximité pour les familles et leurs enfants sur le Nord de la Manche.**

De cette situation découlent les problématiques suivantes :

D'une part, **l'augmentation du nombre d'enfants sur liste d'attente** (110 situations répertoriées en 2023) et d'autre part, les **délais d'attente conséquents** au sein des établissements et service du secteur adulte du Cotentin, qui ont pour effet **le maintien d'un nombre important d'adultes au sein de l'IME ACAIS au titre de l'amendement Creton.**

Cette situation génère des **délais d'admission longs pour les plus jeunes enfants** qui attendent un accueil, empêchant l'IME ACAIS d'agir dans la **précocité des interventions** et dans la **prévention des ruptures de parcours.**



PERSPECTIVES



- Répondre **prioritairement aux demandes d'accueil des plus jeunes** afin de favoriser la **précocité des interventions** en lien avec le SESSAD et les partenaires du territoire.
- A l'admission, aborder avec la famille la notion de **parcours de l'enfant vers l'âge adulte** afin que, dès l'âge de 20 ans les modalités d'accompagnement vers les structures ou dispositifs alternatifs adaptés à leur âge soient mis en place.



Le SRS c'est le **Schéma Régional de Santé**

Le SRS de Normandie fixe tous les 5 ans les prévisions d'évolution et les objectifs opérationnels pour l'ensemble de la santé, du social et du médico-social.

Ses objectifs :

1. Organiser le **repérage précoce** des fragilités, et favoriser **l'accès au diagnostic**
2. Développer les **réponses inclusives**
3. Renforcer les **accompagnements**
4. **Soutenir les aidants**
5. **Améliorer l'accès à la santé**
6. Réduire les **inégalités sociales territoriales**
7. **Apporter une réponse à tous**
8. Réduire les **fragmentations** entre le sanitaire et le médico-social
9. **Éviter les ruptures de parcours**
10. **Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles**

3.3 Les missions de l'IME ACAIS

L'IME est un établissement d'**éducation spécialisée pour enfants et adolescents** porteurs de handicaps qui trouve sa place dans le paysage de l'**enseignement, de la formation et de l'insertion préprofessionnelle et professionnelle**

Les modalités d'accompagnement et d'apprentissages sont réalisées de manière interdisciplinaire, complémentaire et transverse donc, par l'ensemble des professionnels de l'IME et en lien avec les acteurs du territoire.

❖ L'IME, un lieu d'apprentissages



De **0** à **20** ans

La prévalence est portée sur l'**acquisition des apprentissages** dans une **logique de parcours** respectant les étapes et rites de passage liées à l'âge (enfance, préadolescence, adolescence et jeunes adultes),

La **précocité d'intervention** doit être priorisée pour favoriser la poursuite d'une **scolarité partagée avec le milieu ordinaire et les dynamiques d'inclusion**.

Dès 16 ans, l'**avenir d'adulte au-delà de l'IME** après 20 ans, **tant professionnel que personnel**, fait l'objet de toutes les attentions.

L'âge limite est donc de 20 ans.

.....

L'**obligation scolaire** pour les 3-16 ans s'impose à l'IME comme partout ailleurs et peut aller au-delà des 16 ans au regard des orientations et besoins repérés.

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier des **disciplines fondamentales** d'enseignement (en référence au socle commun de compétences) et acquérir des **compétences transversales/transposables** sur le plan de la communication, de la socialisation afin de **progresser dans ses apprentissages et dans la connaissance du monde qui l'entoure**.

Les orientations pédagogiques de l'établissement sont détaillées au sein du projet de pédagogie de l'IME.

Les **priorités de l'IME** sur le plan pédagogique sont les suivantes :

- Acquérir, reconquérir, maintenir et préserver un **statut d'élève**
- Retrouver et entretenir la **confiance en soi**
- Développer la **communication**
- Poursuivre, consolider et valider les **acquisitions scolaires**
- Développer les **capacités de transferts entre la théorie et la pratique**
- Développer la **socialisation et l'autonomie**
- Développer **l'imagination et la création**

A partir de 12 ans :

- Construire progressivement **l'orientation professionnelle et sociale** de chaque élève
- Développer les actions en lien avec les **dispositifs du milieu ordinaire et de droit commun** afin de rendre l'élève de plus en plus autonome au quotidien et dans sa vie par le biais de projets sportifs, artistiques, culturels...

La priorité donnée aux apprentissages pédagogiques implique la **coopération de l'ensemble des acteurs internes et externes à l'établissement** (familles, professionnels de l'IME, établissements scolaires du territoire...)



PERSPECTIVES

- Accentuer la **précocité des interventions** afin de soutenir l'acquisition des apprentissages
- **Informer et associer les familles** aux projets pédagogiques et à chaque étape du parcours de l'enfant
- Développer un mode d'organisation favorisant la mise en œuvre de **scolarités partagées** :
 - Poursuivre le travail engagé sur les dispositifs externalisés au sein des écoles
 - Développer des conventions avec les établissements scolaires
 - Développer la fonction appui ressource auprès des établissements scolaires



Ces nouvelles pratiques font apparaître des **besoins importants en personnel** (nombre et qualification) pour satisfaire la réussite de l'inclusion, et imposent la création **d'un Dispositif Intégré IME-SESSAD** de manière à **pouvoir mieux adapter les prestations et les modalités d'accompagnement** proposées.

❖ L'IME, une éducation spécialisée

L'IME, en lien avec la famille, veille à **proposer des modalités d'accompagnement graduées, adaptables**, à la fois en réponse aux besoins singuliers de compensation du handicap de l'enfant mais également en respectant le droit citoyen à avoir accès aux dispositifs de droits communs.

L'établissement a donc pour ambition de **favoriser l'inclusion sociale et/ou professionnelle des enfants (0-20 ans) par le biais des apprentissages**. Chaque projet, qu'il soit éducatif, culturel, sportif ou de loisir s'inscrit nécessairement dans une démarche pédagogique, d'appui aux apprentissages et d'épanouissement toujours en réponse aux besoins repérés auprès des enfants et adolescents.

Comme pour tout un chacun, les enfants doivent être préparés à une **autonomie** en dehors de la sphère familiale. À ce titre, l'IME doit les accompagner dans cette évolution. Ainsi, les dispositifs d'internat devraient pouvoir concerner l'ensemble des enfants.

❖ L'IME, des prestations médico-sociales

Des accompagnements en faveur du soin

À l'IME, l'ensemble des salariés est concerné par la santé des enfants et s'attache à y apporter des réponses, dans une **dynamique interdisciplinaire**.



Les prestations de soins sont délivrées à la fois au sein de l'IME mais également par des prestataires et partenaires externes, dans une logique **d'accès au droit commun et aux services qu'offre le territoire**.

« Mon fils bénéficie d'un suivi en kiné, en psychomotricité, avec l'orthophoniste et avec la psychologue. »

Parole d'un parent



La famille



Accompagnement des soins courants et de la prévention non liés au handicap

- Réalise les démarches et trouve un **médecin traitant**
- Assure les soins de **prévention primaire** : vaccination, dépistages...
- Gère les besoins et pratiques de santé générés par des **problèmes de santé ponctuels** (infections, rhumes, gripes...) ou des **traumatismes** (entorses, fractures...)

Responsable du parcours de soins de l'enfant, la famille s'investit dans toutes les démarches de soins même celles entreprises par l'IME

L'IME*



Accompagnement des soins et de la rééducation en lien avec le handicap

- Coordonne et/ou réalise les **soins thérapeutiques, psychiatriques et la rééducation spécifiques au handicap et à la limitation de l'autonomie**
- Assure une **surveillance médicale** (visite médicale annuelle, suivi infirmier)
- Assure et sécurise le **circuit du médicament**

Coordinateur des soins en lien avec le handicap, l'IME soutient les familles dans le parcours de soins de l'enfant

** Missions définies dans l'article D.312-12 du CASF*

PERSPECTIVES



En lien avec les familles, le médecin généraliste et l'équipe paramédicale de l'IME de l'établissement participent en complémentarité du médecin traitant de l'enfant à la surveillance du parcours de soins liés au handicap.

Le médecin psychiatre de l'établissement assure le suivi des enfants jusque 16 ans. Au-delà, les relais sont organisés avec la psychiatrie adulte du territoire.

Des accompagnements en faveur du développement de l'autonomie

Le **quotidien est constitutif des pratiques éducatives spécialisées**. Savoir être autonome au quotidien est un objectif majeur.

Le **degré d'autonomie** est apprécié en fonction de **l'âge et des possibilités de chacun** des enfants et adolescents. Il s'agit de chercher à atteindre le **degré d'autonomie le plus important pour vivre autant que possible comme tous les autres enfants de son âge**.

L'accompagnement en faveur de l'autonomie revêt différentes formes :

Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

- **S'orienter** dans le temps et dans l'espace
- **Prendre des décisions et initiatives**
- **Gérer le stress, les émotions** et les autres exigences psychologiques (dont ne pas se mettre en danger et ne pas mettre les autres en danger).

Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui

- **Communiquer, mener une conversation ou une discussion** (recevoir, produire des messages, y compris des messages non verbaux, en langue des signes, et des messages écrits)
- **Utiliser les appareils et techniques de communication**

Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne

- **L'hygiène et l'image de soi** : la toilette, prendre soin de soi, l'élimination, s'habiller, se déshabiller, s'alimenter...
- **La mobilité** : changer et maintenir la position de son corps, porter, déplacer et manipuler des objets, marcher, se déplacer

« Les équipes prennent soin de nos enfants, ils sont là pour les aider à grandir et à s'épanouir. »

Parole d'un parent

« On apprend à faire les choses par nous-même... On apprend à faire les repas... »

Parole d'un adolescent accompagné

« Nous accompagnons les jeunes à développer leurs capacités. Nous partons de leurs centres d'intérêt et du quotidien. »

Parole d'un salarié

Des accompagnements en faveur du développement de la participation sociale

Conformément aux fondamentaux du projet associatif (VRS et autodétermination), l'accompagnement quotidien à l'IME vise à développer les **habilités sociales** et **l'acquisition des codes sociaux**. Ces apprentissages permettent aux enfants une meilleure **participation sociale** et **inclusion** dans la société.

Accompagnement pour participer à la vie sociale

- **Entretenir les liens** avec les proches et le voisinage
- Participer aux **activités sociales** et de loisirs
- Développer **l'autonomie dans les déplacements**

« J'aime bien aller à l'école... les activités à l'extérieur aussi. »

Parole d'un enfant accompagné

Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux

- Mener sa **vie d'élève**
- **Préparer sa vie professionnelle**
- Réaliser des activités
- **Être soutenu** dans la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
- Réaliser l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la **pair-aidance**

Accompagnement pour exercer ses droits

- Exprimer et réaliser son **projet de vie**
- Accéder à l'exercice des **droits et libertés**: vie politique **citoyenneté**, vivre selon ses croyances religieuses

Travailler l'autonomie engendre nécessairement une prise de risque.

Celle-ci fait l'objet d'une attention particulière au sein du PAP. Elle est partagée en **co-responsabilité avec les parents**.

« Nous avons de nombreux partenariats, dans tous les domaines. Nous cherchons à favoriser les échanges et à permettre une meilleure inclusion des personnes accompagnées. On est là pour accompagner les jeunes dans leurs projets et

dans leurs expériences. »

Parole d'un salarié

« C'est important de diversifier les espaces d'apprentissages, de varier les sorties. Il s'agit de les confronter au réel, de préparer

l'après IME. »

Parole d'un parent

❖ L'IME ACAIS, un rôle ressource auprès des acteurs du territoire

L'IME assure des missions ressources sur son territoire auprès des partenaires institutionnels, publics et privés.

Les professionnels de l'IME et ceux du siège de l'association ont de nombreux mandats assurant une représentativité et un rôle ressource sur le territoire au nom de :

- La défense de l'accès aux droits et de la citoyenneté
- La sensibilisation aux spécificités du handicap
- L'accès aux droits et services du milieu ordinaire

112 CONVENTIONS

- Associations sportives
- Pharmacies
- Associations culturelles et de loisirs
- Centres de formations
- Entreprises
- Associations environnementales
- Bailleurs
- Professionnels médicaux et paramédicaux libéraux et ambulatoires

3 GROUPEMENTS DE COOPERATION MEDICO SOCIALE

- GCSMS Presqu'île
- SFER
- Cap Alternance

20 MANDATS

- Politique et stratégique
- Santé
- Action sociale
- Handicap
- Accessibilité
- Grand-âge et dépendance
- Économie
- Emploi et formation
- Instances du dialogue social
- Économie Sociale et Solidaire
- Recherche



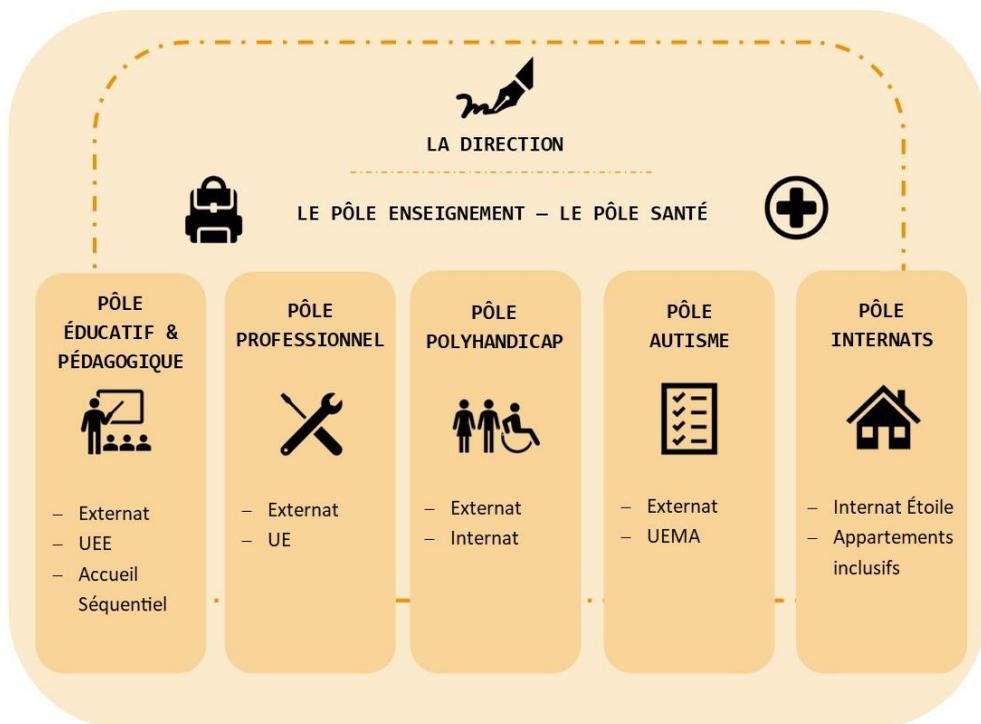
95 PARTENARIATS

- Autorités tutélaires : – Écoles et collèges
- ARS et Conseil – Établissements et
- Départemental Services médico-
- Préfecture sociaux
- Établissements de – Collectivités
- santé territoriales

3.4 Notre organisation – présentation des services et modalités d’accompagnements

L’IME est un établissement composé de plusieurs services.

La pluralité des différents dispositifs de l’IME permet de **proposer une réponse à chacun en fonction de ses besoins et de son évolution.**



L’IME accueille chaque enfant, adolescent et jeune adulte dans un cadre de vie contenant et structurant, orienté vers l’unité la plus adaptée à son âge et à ses capacités, en veillant à ce que **chacun puisse évoluer à son rythme au sein d’une prise en charge collective.**

À ce titre **chaque enfant bénéficie d’un programme adapté composé des suivis thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques personnalisés.**

La diversité des dispositifs et unités qui composent l’IME représente un atout indéniable pour les enfants qui y sont admis car elle permet de **répondre aux besoins évolutifs des enfants dans une logique de parcours.**



Le PÔLE ÉDUCATIF & PÉDAGOGIQUE

De 6 à

20 ans



66

Enfants, adolescents
et jeunes adultes



Le PÔLE PROFESSIONNEL

De 14 à

20 ans



63

Adolescents et
jeunes adultes



Le PÔLE POLYHANDICAP

De 0 à

20 ans



22

Enfants, adolescents
et jeunes adultes



Le PÔLE AUTISME

De 3 à

20 ans



20

Enfants, adolescents
et jeunes adultes



Le PÔLE INTERNATS

De 3 à

20 ans



Accueille en
internat les enfants
et adolescents de
tout l'IME



- Différents groupes de référence, un groupe-classe externalisé
- Activités proposées répondant aux prestations définies dans le PAP et en fonction des compétences de chacun
- Prestations éducatives et pédagogiques
- Prestations thérapeutiques et de rééducation

En collectif ou en individuel

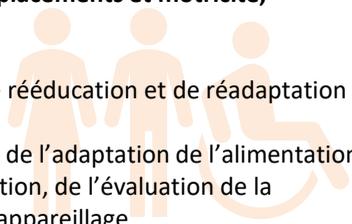


Différents ateliers techniques ou de préparation à la vie sociale et professionnelle

- Découvrir et expérimenter des activités techniques pour faire émerger un projet professionnel
- Développer la polyvalence pour préparer au mieux la vie professionnelle
- Tester le rapport au travail et le sens donné à une activité technique
- Découvrir les différentes structures pour adultes et effectuer des périodes de stages dans les établissements de travail
- Préparer et réaliser des formations diplômantes



- Développer les capacités d'éveil : communication, déplacements et motricité, apprentissages cognitifs, la relations aux autres
- Accès et continuité des soins
 - Surveillance médicale et prise en charge des soins de rééducation et de réadaptation sur place ou par les partenaires du territoire
 - Spécialisation des équipes autour de l'observation et de l'adaptation de l'alimentation et des troubles de l'oralité, des troubles de la déglutition, de l'évaluation de la douleur physique et psychique, de la posture et de l'appareillage



L'UEMA - 3-6 ans

Unité d'Enseignement Maternel Autisme

- Modalités d'accompagnement précoces et renforcées au sein de l'école en milieu ordinaire
- Programme pédagogique maternel adaptés aux besoins des enfants
- L'objectif : maintenir les enfants en milieu ordinaire pour la suite de leur scolarisation

L'Éducation Structurée 3-20 ans

- Travail autour de l'autonomie, la sociabilisation et les interactions sociales
- Individualisation et structuration des journées par le biais d'outils spécifiques
- Analyse des Pratiques Professionnelles

L'Étoile - 6-20 ans

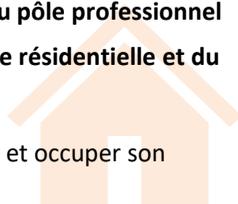
Enfants, adolescents et jeunes adultes
du pôle éducatif et pédagogique

- Travail autour de l'autonomie
- Expérimenter la distanciation progressive avec la famille

Les Appartements Inclusifs - 15-20 ans

Adolescents et jeunes adultes du pôle professionnel

- Travail autour de l'autonomie résidentielle et du projet d'hébergement
- Travail autour de la mobilité
- Apprendre à vivre ensemble et occuper son temps libre



❖ Les services transverses à l'IME



L'IME de l'ACAIIS est composé de différents pôles et services.

La direction, le service administratif, les pôles enseignement et santé interviennent en **transverse de l'IME**, auprès de **chacun des enfants en fonction du besoin**, quel que soit leur pôle de rattachement

 La **DIRECTION** et service administratif

- Garant de l'activité et du bon fonctionnement
- Chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des **projets de développement** de l'établissement
- **Gestion administrative** de l'ensemble des dossiers des enfants et adolescents



Le **PÔLE ENSEIGNEMENT**

- Des **groupes classes** au sein des différents Pôles de l'IME, ou externalisés dans les écoles et collèges du territoire
- **Supports de travail individualisés**
- **Méthodes pédagogiques adaptées**
- **Apprentissage du socle commun** des connaissances
- Dynamique d'**inclusion**



Le **PÔLE SANTÉ**

- **Organisation du soin**, en interne de l'IME ou en **libéral**
- **Santé somatique et psychique**
- **Rééducation fonctionnelle**
- **Prévention, promotion et éducation à la santé**
- **Suivi des appareillages orthopédiques**

Comme les autres Établissements et Services de l'Association, l'IME bénéficie également des **fonctions supports du siège social de l'ACAIIS**

- Standard et accueil
- Gestion des Ressources Humaines
- Comptabilité
- Qualité
- Services Techniques
- Communication
- Direction Financière

3.5 Les personnes accompagnées

L'IME accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes, selon diverses modalités d'accueil

Semi-internat ou externat

Accueil du matin au soir, tous les jours de la semaine, sauf le mercredi après-midi

Internat

Accueil les journées et les nuits, tous les jours de la semaine sur les internats du Pôle Professionnel et les week-end à l'Étoile

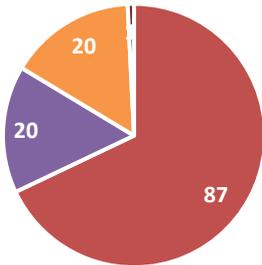
Accueil séquentiel de jour de répit non permanent

Accueil de jour dans le cadre d'une notification d'internat

Accueil temporaire

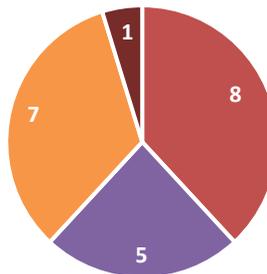
Accueil de jour comme de nuit, dans la limite de 90 nuits par an

Agrément DI



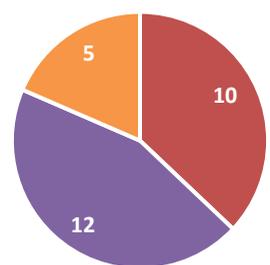
- Places semi internat
- Places internat semaine
- Places internat complet
- Accueil temporaire

Agrément TSA



- Places semi internat
- Places internat semaine
- Places internat complet
- Accueil temporaire

Agrément polyhandicap



- Places semi internat
- Places internat semaine
- Places internat complet
- Accueil temporaire

Répartition des modes d'accueil par type de déficience principale

L'IME accueille une diversité de situations qui ne sauraient se réduire à cette classification.

Chaque enfant ayant des besoins particuliers nécessite une réponse singulière et donc, une adaptation des interventions et prestations.

Dans un premier temps, l'enfant sera orienté au sein d'une unité collective (DI/TSA/polyhandicap). Puis, les déficiences associées vont orienter l'accompagnement individualisé dont va bénéficier l'enfant, au sein même de son groupe d'appartenance (âge).

Principes d'intervention de l'IME

4.1 Personnalisation de l'accompagnement, soutien de l'autodétermination et valorisation des rôles sociaux

Toutes les interventions réalisées au sein de l'IME s'inscrivent dans la perspective de **développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir des enfants et adolescents accompagnés**. Les **habiletés sociales** leur permettant de dire et de faire pour soi sont travaillées dans chaque situation du quotidien. Les professionnels œuvrent à encourager et soutenir les enfants et adolescents dans leurs **expérimentations**. Les erreurs sont considérées comme faisant partie des apprentissages et donc relativisées. Les accompagnements visent à **encourager la prise d'initiative**.

Quotidiennement, les professionnels de l'établissement veillent à favoriser cette dynamique **en étant à l'écoute** des attentes de l'enfant, de ses besoins, ses souhaits et ses aspirations. Ils garantissent **un environnement soutenant au quotidien** qui respecte son rythme de vie et ses envies, tout **en favorisant l'expérimentation et le droit à l'erreur**.



« Le **pouvoir d'agir** c'est comprendre et se faire comprendre, faire part de ses aspirations et de ses attentes, être entendu, pouvoir accepter ou refuser ce qui nous est proposé. C'est agir pour et dans son quotidien »

Définition commune élaborée par un groupe de professionnels de l'IME

Les 68 jeunes, consultés lors de l'élaboration du Projet d'Établissement, relatent très largement leur satisfaction au sujet de l'accompagnement proposé.

Leurs avis laissent entrevoir des attendus très variés en terme d'accompagnement et une réponse en correspondance avec cette diversité. Concernant la participation au fonctionnement de l'établissement, certains jeunes ont exprimé leurs souhaits de voir leurs opinions mieux prises en considération.

Pour les familles, l'IME est perçu comme un établissement qui apporte des **réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers** des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

La **dimension soin et paramédicale** est un sujet d'attention particulier des familles, tout comme la **continuité des prestations et le partage d'information des professionnels**.

Concernant la participation au fonctionnement de l'établissement, les familles rencontrées relatent leur **souhait d'être associées au quotidien de leur enfant dans l'établissement** : lors d'activités, lors de sorties, lors des projets institutionnels.

« L'IME, une école adaptée pour les besoins éducatifs »

« L'IME est là pour stimuler nos enfants et les faire progresser »

Famille

PERSPECTIVES

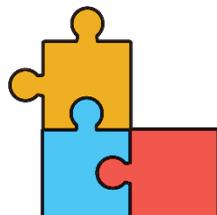


- **Retravailler l'outil PAP sur toutes les unités** pour le rendre plus accessible aux enfants, en co-construction avec l'enfant et sa famille
- **Clarifier les missions des différents professionnels**
- **Renforcer la coordination entre les professionnels** afin de mieux suivre le parcours de l'enfant
- Généraliser **l'utilisation des trombinoscopes et des emplois du temps visuels** sur les différentes unités
- **Renforcer la transversalité entre les différents services** notamment lors des passages d'une unité à une autre
- Développer **des espaces de dialogue et de concertation** relatifs au fonctionnement quotidien de l'établissement
- **Associer les familles** au fonctionnement quotidien de l'établissement
- **Développer les partenariats avec les acteurs de droits commun** du territoire

« On a participé à certaines activités. C'est très bien.

C'est à généraliser. »

Famille



4.2 Inscription dans une logique de parcours

L'IME a pour **vocation d'accompagner les enfants en situation de handicap dans leur parcours de vie**, pour leur permettre d'utiliser toutes leurs potentialités. L'accompagnement des parcours implique de travailler au quotidien en collaboration avec le jeune, les familles, et les partenaires. **L'approche parcours** c'est aussi et surtout une dynamique d'accompagnement concertée avec les partenaires ou chacun intervient sur des dimensions spécifiques.

« La notion de parcours de vie recouvre le cheminement individuel de chaque personne dans les différentes dimensions de la vie : personnelle et relationnelle, professionnelle et sociale, familiale et citoyenne. La notion de parcours de vie désigne l'ensemble des événements intervenant dans la vie d'une personne et les différentes « périodes » et transitions qu'elle connaît. Ces derniers affectent son bien-être physique, mental et social, sa capacité à prendre des décisions ou à maîtriser ses conditions de vie, ses interactions avec son entourage, sa participation à la vie sociale ».

Définition CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), 2012

Le parcours des enfants à l'IME et après l'IME est travaillé tout au long de l'accompagnement avec les différentes parties prenantes lors de différents temps :

- **La préparation, l'élaboration, et l'évaluation du PAP** sont des temps forts qui permettent de formaliser les besoins, attentes et aspirations des enfants et ainsi de définir des objectifs
- **Les échanges avec les familles et les partenaires** : les équipes se rendent disponibles par mail, téléphone ou en présentiel pour rencontrer les familles et partenaires qui le souhaitent
- **Les stages** sont un moyen pour les enfants et adolescents d'affiner leur projet en fonction de ce qu'ils aiment et de leurs capacités. **Les visites de structures** leur permettent de se projeter vers l'avenir et de réajuster, au besoin, leur Projet d'Accompagnement Personnalisé
- **Les échanges informels au quotidien** entre les professionnels, avec les enfants
- **Les réunions de services** hebdomadaires permettant aux différents professionnels d'échanger sur les situations des enfants, leurs besoins, et difficultés rencontrées. Les **situations complexes** sont évoquées lors des **réunions de plateau technique**, en analyse des pratiques professionnelles ou en supervision



❖ Le PAP, un outil de construction et de suivi du parcours



Le **PAP** c'est le **Projet d'Accompagnement Personnalisé**

La prise en compte des attentes et des besoins de la personne dans la démarche du projet personnalisé s'inscrit dans le droit fil de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Le **Projet Personnalisé** vient prioritairement renforcer le droit de participation de la personne accompagnée à l'élaboration de son projet d'accompagnement.

Le terme de **Projet d'Accompagnement Personnalisé** qualifie la démarche de **co-construction du projet entre la personne accompagnée** (et/ou son représentant légal) et **les équipes professionnelles**.

En parlant de leur projet, les propos des enfants et adolescents interrogés traduisent la **dynamique de personnalisation des accompagnements**. Néanmoins, il est à souligner que l'expression de leurs souhaits auprès des professionnels et de leurs familles peut être difficile.

Les parents souhaitent de leur côté, **être davantage impliqués dans la définition et le suivi de l'accompagnement de leur enfant**. Par ailleurs, ils expriment de manière unanime le souhait de voir **le parcours de leur enfant rythmé par des étapes** pour se projeter davantage sur l'après IME.

« Nos enfants, ont besoin d'étapes plus claires au fil du parcours à l'IME. »
Famille

« Le PAP, c'est mieux quand c'est en début d'année scolaire, ça donne un rythme pour l'année. »
Famille

PERSPECTIVES



- Soutenir toujours davantage la **parole des enfants dans l'expression de leurs besoins et attentes**, en adaptant les outils afin de permettre l'expression et la compréhension de tous
- **Associer** aussi largement que possible les **enfants et adolescents** au suivi de leur projet
- **Associer plus largement les familles** à la définition et au suivi du projet
- **Fixer des étapes** tout au long du parcours d'accompagnement, **en co-construction avec l'enfant et sa famille**

4.3 Soutien à l'inclusion

L'IME est engagé en faveur de **l'inclusion des enfants en situation de handicap**. Les professionnels travaillent et renforcent sans cesse les **coopérations avec les acteurs de droit commun**. L'ambition de l'établissement est de proposer des activités sociales, culturelles, sportives, de loisirs aux enfants dans des contextes propices à leur **inclusion sociale**. Cela est par ailleurs apprécié des enfants interrogés qui ont exprimé leur satisfaction concernant les activités réalisées à l'extérieur de l'établissement et souhaiteraient en réaliser davantage dans ce cadre.

Un aperçu des différents partenariats de l'IME :

- Club Gymnique communal
- Associations culturelles
- Bibliothèque Municipales
- Centre équestre
- Chorales en maison de retraite
- Stages professionnels en milieu ordinaire et entreprises adaptées
- Participation à la collecte de la banque alimentaire

« L'inclusion c'est se sentir comme les autres, faire comme les autres, vivre avec les autres »
Définition donnée par les professionnels de l'IME



Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. La loi sur la refondation de l'école consacre pour la première fois le principe d'inclusion scolaire.

A l'IME, la scolarité des enfants et adolescents est au cœur du travail éducatif. Pour ce faire, des unités d'enseignement accompagnent les enfants et adolescents dans tous les pôles.

Dans le cadre de l'inclusion scolaire, l'IME travaille en lien avec l'école maternelle et primaire, ainsi que le collège de proximité, afin d'offrir aux élèves de l'IME la possibilité de participer aux activités scolaires et de mener des projets communs. Dans le cadre de l'UEE, les élèves sont accueillis sur des temps périscolaires. En outre, ces partenariats sont également une occasion **pour sensibiliser les partenaires du droit commun sur le handicap et lutter contre les préjugés et discriminations.**

Pour les parents, le soutien à l'inclusion fait l'objet d'interprétations différentes : souhait d'égalité de droits ou de normalisation, crainte de voir leur enfant exposé à un environnement mal adapté. Cependant, **le refus d'une inclusion à tout prix est unanime.**

Dans le cadre du soutien à l'inclusion, l'IME met également un accent particulier sur les **liens avec les familles**. Les nombreux enfants et adolescents interrogés ont exprimé leur souhait de **voir leur famille davantage présente dans le quotidien de l'établissement**, lors d'occasions spéciales comme les fêtes et les spectacles mais aussi sur certaines activités régulières. Ils souhaitent également être **davantage informés des liens entre les professionnels et la famille**.

Les familles quant à elles, relatent des attendus spécifiquement sur les volets « soutien parental » et « partage d'expertise ».

« Il ne faut pas forcer un enfant à aller vers le milieu ordinaire parce qu'il faut y aller »
Famille

« L'inclusion c'est changer le regard des personnes en milieu ordinaire, faire découvrir la différence pour tous les élèves du milieu ordinaire et les citoyens »

Définition donnée par les professionnels de l'IME



PERSPECTIVES

- **Aller au rythme des personnes et laisser le choix**
- **Travailler l'inclusion de manière progressive**
- **Renforcer le travail de sensibilisation au handicap** via des journées dédiées (ex : Vis ma vie), des formations auprès de professionnels et du grand public
- **Poursuivre les collaborations avec les acteurs de droit commun** sur toutes les dimensions
- **Consolider les partenariats existants** via des conventions permettant le suivi de projets
- **Mieux accompagner l'inclusion des jeunes en situation de handicap** dans le milieu adulte
- **Ouvrir davantage l'IME vers l'extérieur** : faire venir des personnes extérieures à l'IME lors de visites, mettre en place des événements conviviaux ouverts à tous...)
- Développer davantage la **mobilisation des familles** sur les activités proposées
- Informer le jeune lorsque des échanges sont organisés avec sa famille
- Soutenir le réseautage entre familles à la dimension associative et leur donner les moyens leur permettant de se rencontrer et de porter des sujets

4.4 Responsabilisation sociale, sociétale et environnementale

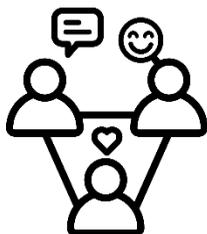
L'IME est conscient de l'importance des enjeux RSE et souhaite davantage les intégrer dans son fonctionnement.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



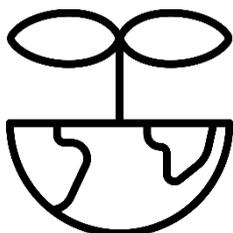
Sur la **dimension sociétale**, l'IME agit favorablement sur son environnement en **s'ouvrant aux espaces de droits communs grâce à des partenariats**, permettant aux enfants de bénéficier de diverses activités et de stages. Par ailleurs, l'IME **met à disposition ses compétences** pour le territoire grâce aux **actions de sensibilisations réalisées sur le handicap** (ex : journées Duo Day). L'IME **s'ouvre davantage à l'extérieur** en faisant venir des prestataires sur site, en accueillant des étudiants et stagiaires, en **rendant accessible le restaurant du pôle professionnel** aux habitants du territoire.

RESPONSABILITÉ SOCIALE



Sur la **dimension sociale**, les différentes parties prenantes (salariés, enfants, familles, partenaires) sont généralement **mobilisées dans la définition et la mise en œuvre des projets de l'IME**, notamment par le biais du CVS, des réunions PAP, des réunions de rentrée ou encore les consultations jeunes, familles et salariés pour l'élaboration de ce Projet d'Établissement. La **Qualité de Vie au Travail des salariés** est un enjeu important pris en compte au sein de l'IME, notamment via les accords sur le télétravail, les sessions d'analyse de la pratique et de supervision. L'IME cherche à **prendre en compte la santé des professionnels** dans les différentes décisions prises.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE



Sur la **dimension environnementale**, les parties prenantes de l'IME agissent quotidiennement en faveur de l'environnement et sont sensibilisées au tri sélectif, à la réduction des emballages et du gaspillage alimentaire... Au gré du réaménagement de ses locaux, l'IME veille à mieux gérer sa consommation d'énergie.



PERSPECTIVES

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- Réfléchir à l'**accessibilité des sites** de l'IME et permettre une **meilleure fluidité de déplacement**
- Continuer à **sensibiliser les partenaires du territoire** sur le handicap et les spécificités du public accueilli
- **Faire connaître l'ACAIS** grâce à des visites, des portes ouvertes, la présence à des forums d'associations



- **Mieux communiquer** les informations auprès des différents professionnels
- **Renforcer la coordination entre les différents pôles** de l'IME
- **Associer davantage les familles** dans la mise en œuvre des projets
- Favoriser la **mobilité interne**
- **Réorganiser le temps de travail des professionnels** afin d'accorder le temps nécessaire aux divers écrits attendus
- Travailler l'accueil, formaliser des temps de passation avec les nouveaux professionnels

RESPONSABILITÉ SOCIALE



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Agir davantage dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie et du transport



La RSE c'est la
Responsabilité Sociétale
des **Entreprises**

La RSE se définit comme l'intégration volontaire par les entreprises et les organisations de **préoccupations sociales, sociétales et environnementales** à leurs activités et missions,

Les thématiques centrales de la RSE sont les suivantes :

1. **Une gouvernance responsable et durable**
2. **Épanouissement social et professionnel**
3. **Respect et implication des parties prenantes**
4. **Protection de l'environnement**
5. **Respect des règles et des valeurs éthiques**
6. **Développement et attractivité des territoires**



La dynamique d'accompagnement proposée

5.1 Les étapes de l'accompagnement

❖ La procédure d'admission et d'accueil

Pour intégrer l'IME, il est indispensable d'avoir une **notification d'orientation** prescrite par la Maison Départementale de l'Autonomie.

Ensuite, **l'enfant est inscrit sur la liste d'attente**. En amont de l'admission, le **contact est pris avec la famille et l'enfant** pour présentation de la situation de l'enfant, du service d'accueil et des modalités d'accompagnement.

Le principe général est **de favoriser les admissions au moment de la rentrée scolaire**. Néanmoins, **il est possible d'intégrer l'IME à tout moment de l'année**.

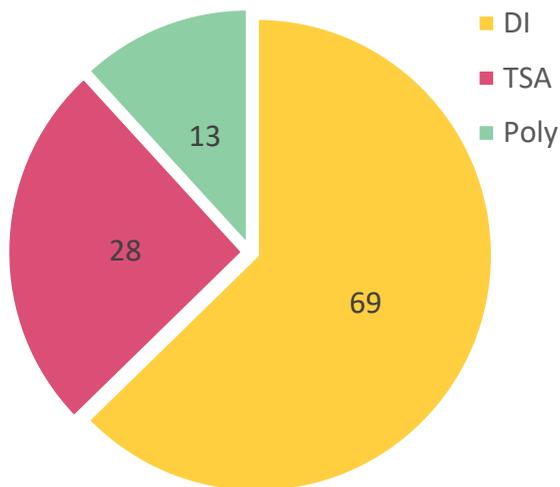
Le directeur de l'établissement est responsable des admissions. Aucun nouvel accueil ne peut se faire sans sa validation.

Il est également **responsable de la sécurité des enfants et des professionnels**. À ce titre, il est de son devoir de prendre toutes dispositions permettant **d'assurer la sécurité et le bien-être de tous** (cf règlement de fonctionnement)



PROBLÉMATIQUES

Au regard de la liste d'attente, les situations les plus complexes sont priorisées, en lien avec l'ARS, la MDA et l'Éducation Nationale



Répartition (en nombre) des enfants sur liste d'attente selon le type de déficience

❖ La personnalisation de l'accompagnement



Le **PAP** c'est le **P**rojet
d' **A**ccompagnement
Personnalisé

Comment ça marche ?

1 Recueil des attentes et besoins de l'enfant

La **préparation du PAP** consiste en un recueil d'informations auprès de l'enfant, de sa famille et des professionnels de l'IME

2 Co-construction des objectifs du PAP

Lors de la **réunion PAP**, sur la base des attentes de l'enfant et observations des professionnels, **des objectifs sont définis** et discutés avec l'enfant et sa famille.

3 Mise en œuvre du PAP, suivi et ajustement

Tous les 6 mois a lieu **l'évaluation semestrielle** qui permet de constater si le PAP est toujours adapté au parcours de l'enfant et de réajuster les objectifs aux besoins. Le PAP doit être réévalué autant de fois que le nécessite l'évolution de l'enfant

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé :

- témoigne explicitement de la **prise en compte des attentes et des besoins de la personne** (et/ou de son représentant légal)
- induit **l'individualisation et la singularité de chaque accompagnement**. Il se décline en une **programmation de prestations et d'activités individuelles ou collectives en cohérence avec les ressources et missions de l'établissement et l'expression des besoins des personnes**

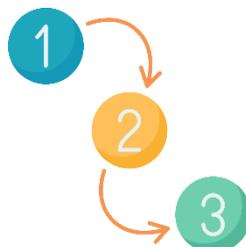
Le PAP est réalisé tous les ans et réévalué tous les 6 mois. Les réunions PAP réunissent l'enfant, sa famille et les professionnels référents dans son accompagnement.

Les GEVASCO, qui définissent les objectifs scolaires, sont joints au PAP.



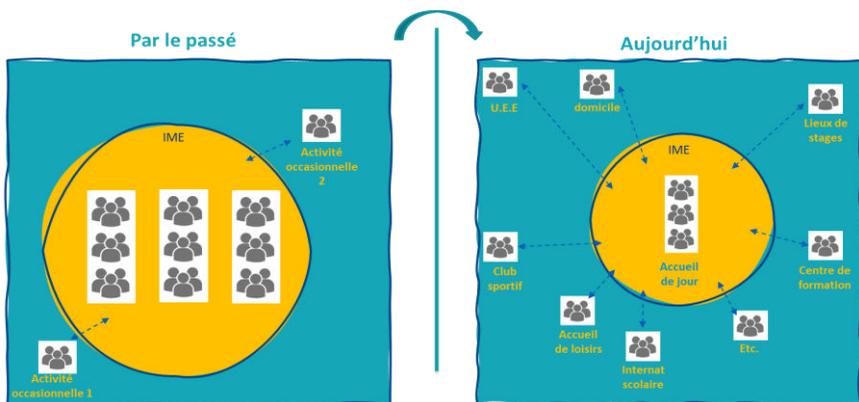
PERSPECTIVES

Révision de la procédure dite **PAP** en vue d'une **simplification** en co-construction avec l'enfant et sa famille.



❖ Une logique d'interdisciplinarité

L'IME aujourd'hui c'est une multiplication des lieux d'intervention... et des intervenants



La coordination des interventions entre les professionnels, les familles et les partenaires est essentielle. **Les équipes de l'IME se mobilisent au quotidien pour répondre à cet enjeu en privilégiant une approche interdisciplinaire qui reconnaît les expertises de tous.** Le croisement de regards entre professionnels mais aussi avec les familles et les jeunes est en permanence recherché.

❖ La procédure de sortie

Dès l'admission de l'enfant la question du passage à l'âge adulte et de son projet est abordée avec la famille.

L'orientation adulte est travaillée de manière plus précise avec l'enfant et sa famille à partir de l'adolescence et de manière renforcée dès 16 ans. Afin **d'éviter des ruptures dans l'accompagnement**, il importe en effet de traiter ces sujets de manière précoce.

- L'accompagnement dans les démarches administratives (demande d'orientation auprès de la MDA)
- L'organisation de stages et accueils temporaires sur les structures adultes (ESAT, MAS, FOA...) du territoire
- S'assurer de l'inscription du jeune adulte dans les différentes structures adaptées du département ou autre



L'amendement CRETON, c'est quoi ?

L'amendement CRETON est une **mesure dérogatoire qui permet de maintenir les adultes de plus de 20 ans en IME.**

Cette mesure est possible sous réserve d'une décision favorable de la CDAPH, et à certaines conditions :

- Être orienté vers un établissement ou service pour adultes
- Être en recherche active d'un établissement en France correspondant à son orientation

L'IME ACAIS se distingue par le **nombre important de jeunes adultes en situation d'amendement CRETON**, faute de places en structures adultes : MAS, FAM FOA....

PERSPECTIVES



Travailler avec la famille des solutions alternatives dans le secteur adulte, en attente de place, type SAMSAH, SAVS, PCPE, Plateforme répit, pour une diminution ou un arrêt des accompagnements IME dès 20 ans

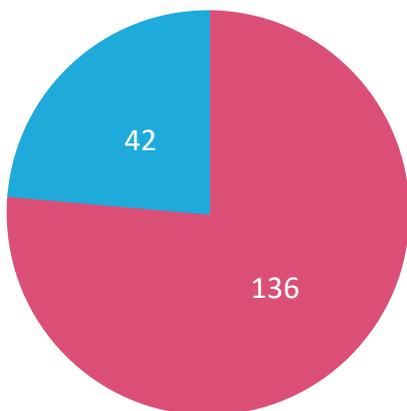
Les 2 tiers des personnes en situation d'amendement CRETON sont en attente d'une place en MAS, FAM ou FOA, certains depuis plusieurs années.



PROBLÉMATIQUES

À l'IME, **42 jeunes adultes sont en amendement Creton**, avec une **moyenne d'âge de 23 ans.**

L'adulte le plus âgé de l'IME a 32 ans.



- Enfants, adolescents et adultes de moins de 20 ans à l'IME
- Adultes de plus de 20 ans en amendement CRETON

Répartition des amendements CRETON sur le nombre total de personnes accompagnées à l'IME



5.2 La mobilisation des familles tout au long du parcours

La **mobilisation des familles dans l'accompagnement des jeunes** et plus largement dans la vie de l'établissement est **une volonté qui s'inscrit dans le quotidien**. Dans un objectif d'information ou de consultation, les liens entre les familles et les professionnels de l'établissement se font à travers différents canaux, instances ou à l'occasion de différents évènements.

La construction et le suivi du projet de l'enfant

Les familles ou les représentants légaux des jeunes accueillis au sein de l'IME sont régulièrement mobilisés dans la construction du projet de leurs enfants, notamment **lors de l'élaboration et l'évaluation du PAP**. En amont de la réunion PAP, les familles sont sollicitées pour réfléchir au parcours de leurs enfants.

Au-delà du projet, les liens avec la famille sont quotidiens grâce à des **échanges par téléphone, par mail**, ou lors de temps en présentiel. Les **familles ont connaissance du quotidien vécu par leur enfant** grâce au cahier de liaison, au blog de l'école et de l'IME.

Les professionnels **conseillent, orientent et soutiennent** les familles lorsque celles-ci expriment un besoin d'aide (démarches administratives, accompagnement à des rdv médicaux, questionnement sur le handicap...).

Dans la vie de l'établissement

Les **familles** sont impliquées dans la vie de l'établissement, et ce à travers différentes instances ou modalités :

- **Le Conseil de la Vie Sociale**
- Recueil de la satisfaction des familles via les **questionnaires familles**
- Participation des familles **lors de certaines activités**.

« Le CVS est informé par la direction du fonctionnement de l'IME, des changements à venir. Le CVS est aussi saisi par les familles. On relaie les demandes »

« Le CVS a un rôle de représentation des familles »

PERSPECTIVES



- Simplifier les échanges avec les familles par le **biais du numérique**
- Collaborer et soutenir les familles sans se substituer
- Développer **les interventions à domicile** sous réserve de moyens suffisants
- Remettre en place une **réunion de rentrée** sur chaque pôle avec les familles
- Réfléchir en lien avec le CVS à de **nouvelles modalités d'échanges avec les familles**

5.3 Les dynamiques partenariales

L'IME doit absolument **s'inscrire dans une** dynamique partenariale, avec la famille en premier lieu mais également avec l'ensemble des partenaires sociaux, médicaux et éducatifs du territoire, car **l'établissement n'a pas vocation à répondre à tous les besoins de l'enfant.**

En effet, **certains besoins individuels nécessitent d'orienter et d'accompagner la famille et leur enfant vers des dispositifs de soins externes à l'établissement.**

Néanmoins, nous notons une tension entre l'offre de soins et d'accompagnement et entre la demande et les besoins recensés sur le territoire du Cotentin.

De ce fait, les familles comme les professionnels soignants du territoire délèguent parfois le suivi médical global de l'enfant dès son admission dans l'établissement.

L'IME fait donc face à un paradoxe : celui de devoir limiter ses missions dites « de soins » dans un contexte de faible démographie médicale et paramédicale sur le territoire. En effet, et afin d'éviter toute rupture de parcours de santé, **l'IME s'efforce de compenser les carences environnementales, allant souvent au-delà de ses missions telles que définies dans le CAFS.**

Les partenaires interrogés dans le cadre de ce Projet d'Établissement reconnaissent l'IME pour **son ouverture sur l'extérieur et la participation des personnes accompagnées à différents projets et activités hors structure.** Les enfants ont accès à des activités sportives et culturelles de manière régulière qui permettent de favoriser leur **inclusion sociale.**

Partenaires sollicités :
MDA, ARS, Association de mandataire judiciaire, FJT, restaurant universitaire, CAMSP, médiathèques, centres socio-culturels, transporteurs, sociétés de transports et d'ambulances, associations sportives, Éducation Nationale (écoles et collèges)

PERSPECTIVES

- **Améliorer la communication et la transmission d'informations** aux familles et aux partenaires
- **Préciser les missions et l'organisation des différents services de l'IME** auprès des partenaires
- **Développer davantage l'inclusion individuelle** – aujourd'hui l'IME propose principalement de l'inclusion collective au regard des moyens humains que l'inclusion individuelle nécessite.



Les ressources humaines, financières et matérielles

6.1 Les professionnels de l'IME

Fonctions éducatives

- 37** Aides Médico Psychologiques - Accompagnants Éducatifs et Sociaux
- 16** Moniteurs éducateurs
- 10** Educateurs Spécialisés
- 5** Educateurs Techniques Spécialisés
- 2** Assistants de service social
- 2** Educateur de Jeunes Enfants
- 2** Moniteurs / chargés d'insertion
- 2** Coordinateurs PAP
- 1** Conseiller en Economie Sociale et Familiale
- 1** Educateur sportif

Fonctions pédagogiques

- 1** Coordinateur pédagogique / enseignant
- 6** Enseignants mis à disposition



Fonctions administratives

- 3** Secrétaires, assistantes de direction
- 1** Secrétaire médicale

Fonctions médicales et paramédicales

- 1** Coordinateur de soins - kinésithérapeute
- 1** Médecin psychiatre
- 1** Médecin généraliste
- 4** Psychologues
- 1** Orthophoniste
- 3** Psychomotriciens
- 4** Aides-Soignants
- 2** Ergothérapeutes
- 2** Infirmiers Diplômés d'État

Fonction encadrement

- 1** Directrice
- 4** Chefs de service

Fonctions support

- 10** Agents de Service Intérieur
- 6** Maîtresses de Maison
- 11** Surveillants de Nuit

Soit un total de **145** professionnels (115,59ETP) au

31.12.2022



L'IME fait face à des **difficultés de recrutement** sur l'ensemble des postes et fonctions, notamment du fait de la faible attractivité et rémunération de la Convention Collective 1966, et dans un contexte de plein emploi avec des institutions de soins plus concurrentielles sur le territoire.

Par ailleurs, nous constatons un **déséquilibre du niveau de qualification** au sein de l'établissement entre les différents pôles et services.

De ce fait, il convient de veiller à trouver un équilibre entre les qualifications sur une même unité afin que les professionnels puissent **travailler en complémentarité** et **répondre aux situations complexes de plus en plus nombreuses**.

En ce qui concerne **l'enseignement en interne dans l'unité d'enseignement**, un poste temps plein d'enseignant est manquant pour couvrir les besoins de scolarité et d'apprentissages des enfants accueillis.

La **création d'un dispositif inclusif en milieu scolaire** requiert à minima qu'un poste à mi-temps d'enseignant soit déployé au sein de l'école désignée.



PERSPECTIVES



- Maintenir les **démarches d'attractivité sur les territoires** : participation à des forums et évènements, job-dating, alternance, ambassadeurs métiers...
- Garantir la **bonne application de l'accord de QVT** afin de fidéliser les professionnels
- **Augmenter le niveau de qualification des équipes éducatives** en questionnant l'organigramme lors de chaque départ de professionnel
- En effet, l'enjeu au sein de l'IME consiste à **faire évoluer les niveaux de qualification** pour permettre une représentation plus équilibrée de l'ensemble des professionnels au sein de la filière éducative. De surcroit l'organisation du travail doit permettre de maintenir, voire développer le travail en équipe pluridisciplinaire afin que chaque professionnel, conformément à son domaine d'expertise participe à l'identification et la construction d'un accompagnement adapté aux spécificités des besoins de l'enfant. Les évolutions architecturales, impacteront probablement les taux d'encadrement nécessaires pour la mise en œuvre des accompagnements.
- **Poursuivre l'alternance** pour répondre aux enjeux de maintien des compétences
- **Poursuivre les échanges et partenariats avec l'Éducation Nationale**

❖ Les formations

Les actions prévues dans le cadre du plan de formation doivent impérativement répondre au **besoin d'adaptation, au maintien de l'employabilité, au développement des compétences des professionnels**, et ce, en lien avec le Projet Associatif et le Projet d'Établissement. L'analyse prospective des évolutions impactant nos métiers permet d'identifier les axes de formations suivants :

- Les actions en lien avec les dynamiques transverses comme la **valorisation des rôles sociaux**
- Les actions dites **cœurs de métier**, propres aux spécificités des accompagnements proposés
- Les actions favorisant une dynamique de **prévention et de lutte contre l'épuisement** s'appuyant notamment sur la supervision, l'analyse des pratiques, la gestion de l'agressivité et des comportements violents.

Des parcours **d'évolution professionnelle** via l'accès à des **formations diplômantes** sont également proposés afin d'impulser une mobilité verticale tout en répondant aux problématiques de recrutement sur les métiers en tension.

En complément, une politique volontariste pour intégrer des apprentis est un des leviers **pour développer l'attractivité de l'IME** et assurer le **maintien des compétences**.

❖ Le Document Unique des Délégations

Il existe au sein de l'association un **Document Unique de Délégations** permettant d'organiser les délégations entre :

- la gouvernance et la dirigeance, donc entre le Président et le Directeur Général
- le Directeur Général et les directeurs
- les directeurs et les chefs de services

Afin d'éviter tout blocage pour une prise de décision ne pouvant supporter une attente, une délégation est définie conformément au DUD associatif.

En dehors du DUD, il sera important de **redéfinir les missions et les limites d'intervention de chacun afin de renforcer le pouvoir d'agir et l'autonomie des équipes**.

❖ La communication

La communication des professionnels

Les professionnels de l'IME ont à leur disposition différents types d'outils et instances permettant la communication et le partage d'informations :

- Réunions de service
- Salle du personnel avec affichage
- Dossier informatisé de l'utilisateur
- Gestion électronique des documents
- Extranet
- Espaces numériques partagés
- Boîtes mail nominatives
- ...

Les outils de communication

Afin de se faire connaître et de présenter ses missions, l'IME produit et actualise ses moyens de communication :

- Site internet
- Plaquettes de présentation
- Participation à des forums organisés par les partenaires de l'emploi et de la formation
- Participation à des forum à destination des familles et des aidants



PROBLÉMATIQUES

Les évolutions de la réglementation en vigueur exigent de l'ensemble des ESMS de se doter **d'outils numériques** afin de communiquer des indicateurs d'activité et de performance précis, l'IME doit veiller à ce que chaque professionnel ait accès aux outils adaptés (logiciels, matériels...)



PERSPECTIVES

- **Moderniser les modes de communication** pour améliorer le suivi, la traçabilité et la visibilité de l'établissement
- Améliorer la **communication interne et externe** de l'établissement



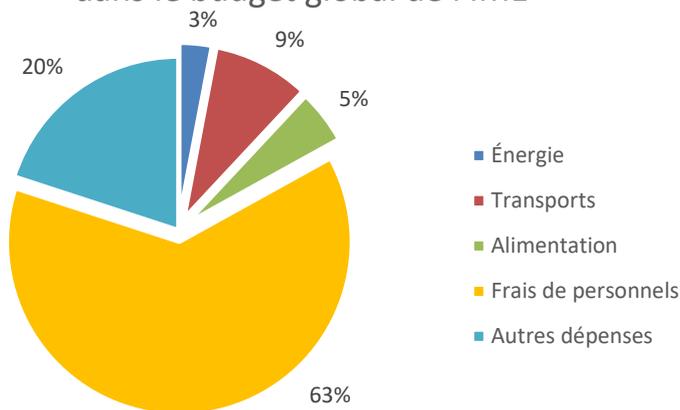
6.2 Les ressources matérielles et financières

Le **financement de l'activité** de l'IME est encadré par la signature d'un **CPOM** avec l'ARS.

Ce contrat affecte des moyens dédiés au fonctionnement de l'établissement.

Cependant, et malgré la reconduction des budgets lors des dernières négociations avec l'ARS, nous constatons que **l'enveloppe budgétaire allouée est insuffisante au regard de l'importance des postes de dépenses**, mais surtout de **l'inflation** et du **contexte national**, et pour répondre prioritairement à **l'évolution des besoins des enfants**.

Répartition des principaux postes de dépenses dans le budget global de l'IME



CONSTATS

- **Implantation au cœur de la cité** de Cherbourg en Cotentin à proximité des écoles, du collège, de lieux culturels et de loisirs, des commerces
- **Parc immobilier et de véhicules conséquents** : Propriétaires de 14 bâtiments, dont 5 ont fait l'objet d'une réhabilitation. 2 salles Snoezelen, 1 balnéothérapie, pôle professionnel équipé d'ateliers et de parcs machines, espace vert extérieur d'environ 5 hectares, plateau d'équipement sportif, self de 32 places
- **Pôles professionnel et polyhandicap adaptés**
- **Diversité des appartements des internats** favorisant un parcours d'apprentissage à l'autonomie résidentielle
- Plusieurs **unités d'enseignement** au sein d'une école et d'un collège de la commune
- **Proximité du siège de l'association**



PROBLÉMATIQUES

- **Parc immobilier conséquent** nécessitant l'intervention de prestataires externes en complémentarité d'une importante mobilisation de l'équipe de la Direction des Services Technique de l'Association
- **Vétusté des locaux** n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation récente **ne permet pas une rationalisation des coûts** en termes de chauffage, énergie, maintenance et réparation
- Présence depuis 2021 de **2 préfabriqués** sur le site dans l'attente de la construction de nouveaux bâtiments
- **L'ancienneté des bâtiments ne permet pas l'accessibilité à certains types de handicap**
- **La parcellisation des pôles** de l'IME limite la mutualisation des espaces et des outils pédagogiques, ainsi que **l'ouverture vers l'extérieur**
- Ce fait est particulièrement marqué sur le Pôle Éducatif où La structuration actuelle favorise le **cloisonnement des unités et des équipes** : éparpillement des bâtiments rendant difficile la mutualisation et l'adaptabilité des espaces
- De ce fait : **peu de flexibilité de la taille des groupes au regard des espaces. Complexité d'adaptabilité** au niveau du Pôle Éducatif à cause de la structuration architecturale
- **Débit informatique inégal** en fonction des sites et des établissements eu égard aux contraintes des différents bâtiments
- **Nombre limité de prestataires de transport** : manque de ressource pour permettre une plus grande modularité de l'offre, et aspect concurrentiel limité
- **Turn-over important chez les nouveaux professionnels**
- **Troubles du comportement qui augmentent** : besoin d'étayer et de former les professionnels



PERSPECTIVES

- Déterminer les missions des professionnels en fonction d'un **dispositif intégré IME/SESSAD**
- **Refonte complète du pôle éducatif tant d'un point de vue architectural que d'un point de vue de l'organisation**
- Engager une **démarche RSE** dans la réflexion de l'ensemble des projets architecturaux : réhabilitations, constructions...
- **Recherche de mécénats et de financements complémentaires**

Le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité

La notion de Qualité dans le secteur social et médico-social a été introduite par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La démarche qualité de l'ACAS se veut être une **démarche qualitative** qui prend en compte d'abord l'humain, sans négliger l'aspect quantitatif. Elle tend en permanence vers le **respect des droits de la personne** et vise la **satisfaction des besoins et attentes de l'utilisateur**.

L'amélioration continue de la qualité est une volonté forte de l'ACAS, déclinée sur l'ensemble des établissements et services par les directions concernées.

La politique qualité de l'ACAS est traduite dans le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité, décliné en transverse et par établissement.

Le PACQ est réactualisé à minima chaque année – plus souvent si nécessaire. Il fait l'objet d'un suivi au niveau de la Direction Générale et est communiqué aux différentes instances de l'association ainsi qu'aux autorités de contrôle.

Ainsi, l'IME décline son PACQ à l'échelle de l'ensemble de l'établissement mais également sur chacun des pôles où l'animation et le suivi de la démarche qualité sont assurés par les chefs de service et par délégations, par l'ensemble des professionnels.

Le Projet d'établissement IME est constitué d'un plan d'action intégré au PACQ de l'IME.

Le Suivi de Projet

Ce projet d'établissement va se décliner en projet de service sur chacun des pôles de l'IME, puis en actions opérationnelles intégrées dans le PACQ.

Le suivi du projet d'établissement IME se fera dans le cadre des CVS et des comités de suivi du PACQ chaque année.

Conclusion

La **démarche inclusive et la logique de parcours** garanties d'une **meilleure qualité de l'accompagnement**, exigent un **ajustement permanent au plus près des besoins et des attentes de chaque enfant et de sa famille**. Elles supposent donc une **plus grande flexibilité et agilité** que l'organisation ne le propose actuellement.

L'évolution de l'IME vers un **dispositif intégré IME-SESSAD ACAIS** sera un défi au regard de la dimension de ces deux établissements mais sera la **priorité des 5 années à venir**.

L'ambition est bien celle de pouvoir **répondre le plus précocement possible aux besoins de soutien et d'accueil des enfants** en déployant des **modalités de scolarité partagées et des dispositifs intégrés en milieu scolaire ordinaire**.

Pour ce faire l'IME doit **également mieux définir ses limites d'intervention** en lien avec les services médico-sociaux et les services de droits communs du territoire afin de **répondre de manière complémentaire aux besoins des enfants et des adultes en situation de handicap**.

Aussi, l'ACAIS devra poursuivre ses réflexions avec l'ARS sur **l'adaptation des modalités d'accueil et d'accompagnements éducatifs renforcés** permettant de répondre aux situations les plus complexes et les plus en rupture avec les dispositifs de droit commun.



IME ACAIS

Plan d'Actions 2024 – 2028

*Nos actions à mener pour les
5 années à venir...*



Objectifs généraux

Actions à mener

1

Recentrer les missions de l'IME et ses limites d'intervention en lien avec les familles et les partenaires du territoire

- Formaliser les coopérations avec les acteurs du repérage et dépistage afin d'améliorer les dépistages précoces
- Développer des interventions précises et construites avec le milieu ordinaire par une adaptation de l'offre

2

Développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir des enfants et adolescents accompagnés au sein de l'IME

- Favoriser la communication avec les familles
- Développer la Communication Alternative Améliorée (CAA)
- Retravailler la procédure PAP afin de la simplifier, en co-construction avec l'enfant et son entourage
- Travailler la fluidité des parcours

3

Favoriser la dynamique de parcours avec une visée d'inclusion

Objectifs CPOM liés

Pilotes

- Accentuer la précocité des interventions afin de soutenir l’acquisition des apprentissages : nouveaux dispositifs d’appui à la scolarisation et réflexion sur l’admission des plus jeunes
- Redéfinir pour chaque situation de personnes accompagnées les complémentarités entre l’IME, les familles et les partenaires du territoire en matière de scolarité, soins et autonomie
- Organiser la co-construction du projet de vie et de soins individualisé avec les enfants et les familles en les positionnant co-auteurs du projet
- Réécriture des projets de services
- Soutenir et collaborer avec les familles sans se substituer

- Équipe de direction
- Chefs de service
- Siège ACAIS

- Révision de la procédure PAP en vue d’une simplification en co-construction avec l’enfant et sa famille
- Soutenir davantage la parole des enfants dans l’expression de leurs besoins et attentes, en adaptant les outils afin de permettre la compréhension et l’expression de tous
- Simplifier les échanges avec les familles par le biais du numérique
- Organiser une réunion de rentrée sur chacun des pôles de l’IME
- Réfléchir en lien avec le CVS à de nouvelles modalités d’échanges avec les familles

- Chefs de service
- Réf. Éducatifs
- Coordo PAP
- CVS
- Siège ACAIS

- En lien avec les familles, redéfinir les étapes du parcours de l’enfant en fonction de son âge
- Travailler avec les familles aux solutions alternatives dans le secteur adulte pour une diminution ou un arrêt des accompagnements dès 20 ans
- Développer les interventions à domicile
- Veiller à l’adaptation et à la polyvalence des apprentissages

- Dir générale
- Dir IME
- Chefs de service

Objectifs généraux

Actions à mener

4

Soutenir l'inclusion

- Favoriser les parcours scolaires individualisés en milieu ordinaire
- Développer un appui au pôle ressource de l'Éducation Nationale
- Renforcer la coopération dans le cadre de nouveaux dispositifs
- Développer les unités d'enseignements externalisés
- Développer l'accès au contrat d'apprentissage pour les jeunes du Pôle Professionnel

5

Intégrer les enjeux RSE dans le fonctionnement de l'IME

- Développer une offre de service médico-social aux acteurs du Service Public de l'Emploi
- Formaliser les coopérations avec les acteurs du territoire
- Adapter les outils de communication à la compréhension de tous et mettre à disposition des outils numériques et des formations pour les personnes accompagnées
- Organiser des espaces de parole ou des activités pour les familles et aidants afin de repérer les signes d'épuisement. Orienter vers la plateforme de répit du territoire.
- Mettre en place une réflexion institutionnelle sur la bientraitance

6

Construire un dispositif intégré IME-SESSAD ressource et reconnu sur son territoire permettant de répondre au mieux aux besoins des enfants

- Favoriser la fluidité des dispositifs par un travail d'accompagnement à la sortie dès le début de l'accompagnement
- Adapter les locaux au regard de l'évolution des publics accueillis, de leurs besoins et de l'évolution de la réglementation
- Se référer aux Bonnes Pratiques Professionnelles

47

Objectifs CPOM liés

- Développer les partenariats avec les acteurs des droits communs du territoire
- Développer un mode d'organisation favorisant la mise en œuvre de scolarités partagées
- Poursuivre le travail engagé sur les dispositifs externalisés au sein des écoles
- Développer les conventions avec les établissements scolaires
- Développer la fonction appui ressource auprès des établissements scolaires
- Ouvrir davantage l'IME vers l'extérieur
- Moderniser les modes de communication pour améliorer le suivi, la traçabilité et la visibilité de l'établissement.
- Améliorer la communication interne et externe de l'établissement et de l'association afin de mieux se faire connaître et reconnaître

- Chaque prof.
- Équipe de direction et péda.
- Chefs de service
- Siège ACAIS

- Renforcer le travail de sensibilisation au handicap et aux personnes accompagnées auprès des partenaires et du grand public
- Clarifier les missions des différents professionnels
- Soutenir le réseautage entre familles à la dimension associative et leur donner les moyens de se rencontrer et de porter des sujets
- Réfléchir à l'accessibilité des sites de l'IME pour une meilleure fluidité de déplacements
- Mieux communiquer pour une meilleure visibilité et une réciprocité et inscription dans la cité
- Maintenir les démarches d'attractivité sur le territoire
- Garantir la bonne application de l'accord Qualité de Vie au Travail afin de fidéliser les professionnels
- Réaliser une refonte complète du Pôle Éducatif et Pédagogique tant d'un point de vue architectural qu'organisationnel
- Renforcer le niveau de qualification des professionnels
- Déployer l'Analyse des Pratiques sur tous les Pôles de l'IME
- Poursuivre la démarche d'alternance

- Dir. Générale
- Dir. IME
- Chefs de service
- Siège ACAIS

- Renforcer la coordination entre les professionnels afin de mieux suivre le parcours de l'enfant
- Renforcer la transversalité entre les différents services et notamment lors des passages d'une unité à l'autre
- Réinterroger la bonne adéquation entre l'organisation de l'IME et les besoins identifiés des personnes ainsi que les contraintes réglementaires
- Interroger les pratiques des professionnels au regard du dispositif intégré IME/SESSAD
- Mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé

- Dir générale
- Dir IME
- Dir. SAMO
- Chefs de service
- Siège ACAIS

Synopsis de la démarche

Phase 1: préparation et lancement – juillet 2022

- Arbitrages sur les axes prioritaires à traiter dans le cadre de la démarche
- Planification des différentes phases de travail
- Elaboration des supports d'animation pour la phase de consultation
- Lancement institutionnel de la démarche (en Comité de Pilotage, en réunion générale avec les salariés, en CVS)

Phase 2: consultation des acteurs

- Décembre à mars 2023 : temps de travail thématiques avec les salariés (9 ateliers réalisés)
- Avril à mai 2023 : Consultation de partenaires, de bénéficiaires, de familles au sujet de l'offre de service proposée

Phase 3: rédaction et mise en forme

- Rédaction du projet d'établissement en différentes étapes
- Echanges et temps de travail communs avec l'équipe de direction et professionnels ressources pour ajustement
- Consultation avec un panel d'acteurs pour consolidation de l'écrit

Phase 4: Validation et clôture

- Réunion de présentation au Conseil d'Administration en décembre 2023, lequel valide le Projet d'Établissement
- Présentation du Projet d'Établissement au CVS en décembre 2023
- Présentation institutionnelle auprès des salariés au premier trimestre 2024
- Information et diffusion auprès des personnes accompagnées, des familles et partenaires sur la même période

Projet d'établissement

2024 / 2028

Institut Médico-Éducatif

ANNEXES



Annexes

Le Projet Pédagogique



PROJET PEDAGOGIQUE UNITE D'ENSEIGNEMENT

IME ACAIS LA GLACERIE
1 RUE MICHEL PETRUCCIANI
50470, CHERBOURG EN COTENTIN
2023-2026

Circonscription de l'Éducation Nationale : SAINT-LO ASH

Nom de l'Inspecteur : M. CHENAL François

Établissement : Institut Médico-Educatif ACAIS

Nom du directeur : Mme VASSELIN Valérie

Adresse : 1 rue Michel Petrucciani – LA GLACERIE – 50470 CHERBOURG EN COTENTIN

N° tel : 06-62-54-91-30 / Adresse mail : directeur.ecole@acais.fr

La convention prévue à l'article D. 351-18 du code de l'éducation précise notamment :

- Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement : ce projet, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement, constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social, ou du pôle de l'établissement de santé. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent dans leur établissement scolaire de référence défini à l'article D. 351-3 du code de l'éducation ou dans l'établissement scolaire dans lequel ils sont scolarisés afin de bénéficier du dispositif adapté prévu par leur projet personnalisé de scolarisation. Pour les élèves pris en charge par un établissement de santé, ce projet pédagogique tient compte du projet de soins.
- -Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire, en application de l'article D. 351-6 du code de l'éducation. Il tient compte du ou des modes de communication retenus en fonction du choix effectué par les familles des jeunes déficients auditifs, en application des dispositions de l'article R. 351-25 du code de l'éducation.

Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

L. n° 2013-595 du 08-07-2013 / NOR: MENX1241105L

Loi 2002-2 du 02/01/2002

NOR: MESX0000158L

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

L. n° 2005-102 du 11-02-2005. JO du 12-02-2005

NOR : SANX0300217L

Art. L. 112/2. « [...] il est proposé à chaque enfant, adolescent [...] handicapé, [...], un parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires en favorisant, chaque fois que possible, la formation en milieu scolaire ordinaire. Le projet personnalisé de scolarisation constitue un élément du plan de compensation [...]»

Décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005

NOR: MENE0502666D

Art. 15 : « La création d'une unité d'enseignement [...] met en œuvre tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève. Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement constitue un volet du projet de l'établissement.

❖ Contexte général de l'Unité d'Enseignement

L'Éducation Nationale met à disposition de l'IME ACAIS 7 enseignants correspondants à 6.5 postes équivalent temps plein, dont 6 ETP face aux élèves et 0.5 ETP pour la Coordination Pédagogique.

Qualification	Date d'entrée dans l'enseignement	Date d'entrée dans l'UE	Compétences spécifiques (LV, arts...)
PE	2015	01/09/2019	
PE CAPASH option D Coordonnatrice pédagogique	2009	01/09/2011	
PE CAPPEI PEMF école inclusive	2003	01/09/2018	CAFIPEMF 2003
PE CAPPEI	1995	01/09/2020	Qualification LVE allemand
PE CAPSAIS option D	1983	01/09/1989	Création graphique, réalisations vidéo, danse, musique, attestation de compétences DRAC de théâtre et mise en scène
PE	2018	01/09/2021	Musique, montage audio et vidéo, niveau correct en anglais
PE	1997	01/09/2022	

Le coordonnateur pédagogique

Au regard du nombre de classes présentes de l'UE, une demi-décharge de direction est accordée au coordonnateur pédagogique.

Le coordonnateur organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de l'IME, les actions et projets de l'Unité d'Enseignement, en collaboration avec les autres chefs de service de l'établissement.

A ce titre, le coordinateur pédagogique :

- Organise le service hebdomadaire des enseignants de l'Unité d'enseignement et supervise l'organisation des groupes d'élèves et leurs accompagnements
- Coordonne les interventions des enseignants, pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements. Une réunion d'équipe est organisée par période, au sein de l'IME, ou dans les autres lieux de scolarisation, selon les besoins de l'équipe en place. Des points réguliers sont faits avec les directions des établissements scolaires d'accueil.
- Travaille avec l'enseignant référent de secteur pour les élèves de l'Unité d'Enseignement, en vue de favoriser au mieux, le déroulement de leur parcours de formation. Des équipes de suivi de scolarisation sont planifiées tous les ans, pour tous les enfants scolarisés sur l'IME ACAIS. Pour les élèves entrants, le coordonnateur pédagogique sollicite les enseignants référents du secteur de scolarisation de l'élève pour obtenir le GEVASCO, les informations nécessaires pour l'admission.
- Participe, lorsque le sujet requiert sa présence, au plateau technique et temps de réunion de fonctionnement de l'IME.
- Participe, lorsque sa présence est sollicitée par la direction de l'IME, à des concertations avec la ville, des ateliers diagnostiques sur le thème par exemple de l'accessibilité à la culture, à la lecture, pour les enfants et adolescents en situation de handicap.
- Relaye les informations et documents aux enseignants de l'UE telles que les dates de PAP, les demandes de documents, les comptes-rendus de réunion de plateau technique, les messages envoyés par l'Inspection et la Direction Académique.
- Relaye les demandes des enseignants, lorsque des projets sont menés avec des partenaires extérieurs : serres municipales de Cherbourg en Cotentin, centre social, école ordinaire...

Types d'établissements d'origine des élèves

L'Unité d'Enseignement, pour répondre au mieux à l'accompagnement scolaire des élèves, est répartie sur plusieurs sites :

- L'IME ACAIS – Site de La Glacerie : 5 classes dont 2 situées à proximité du pôle Autiste, un bureau pour le coordonnateur pédagogique.
- Les salles de réunion pour les réunions pédagogiques, sont communes avec les autres personnels de l'IME ACAIS. Il est donc nécessaire de réserver au préalable, pour jouir de la grande salle de réunion du bâtiment administratif de l'IME.
- Le Groupe Scolaire Robert Doisneau – Cherbourg en Cotentin : 1 classe pour l'Unité d'enseignement en maternelle, implantée au sein de l'école maternelle et 1 autre classe pour l'Unité Élémentaire au sein de l'école élémentaire. (Comprenant 3 salles + 1 local bureau pour les 2 UE).
- Le collège Emile Zola – La Glacerie : 1 salle de classe dédiée, pour deux groupes d'élèves de l'IME ACAIS. Les deux enseignants occupent cette salle sur ½ temps dans la semaine, en alternance.
- Le Pôle professionnel « zone des Fourches » sur Octeville : 1 salle de classe et 1 salle activité et stockage de matériel pédagogique.

Au niveau des équipements pédagogiques, les enseignants sont chacun équipés de poste informatique portable. Cependant des demandes nombreuses ont été faites pour équiper les classes de matériel informatique pour les élèves (poste informatique pour les élèves, tablettes, IPAD...). Ces demandes sont soumises au vote des budgets et sont donc en attente.

Au pôle professionnel, quatre postes informatiques fixes, peuvent être utilisés pour les élèves. Pour notamment préparer le dossier du CFG, apprendre à faire des recherches documentaires, préparer un C.V. et une lettre de motivation.

Sur le site de la Glacerie, seulement deux salles de classes sont équipées d'un poste informatique qui puisse être utilisé par les élèves. Des demandes de budget sont en attente.

L'unité d'Enseignement élémentaire, à l'école Robert Doisneau, est équipé d'un vidéo projecteur et un écran tactile, comme toutes les classes des écoles de Cherbourg en Cotentin.

La plupart des élèves accueillis sur l'IME ACAIS viennent du milieu ordinaire : UEMA, GS avec maintien souvent, dispositif ULIS école, dispositif ULIS Collège. Certains élèves viennent d'autres ESMS ou d'hôpitaux de jour.

Ressources de l'environnement

Localisée dans la communauté urbaine de Cherbourg en Cotentin, l'Unité d'Enseignement peut bénéficier de nombreux équipements et sites associatifs environnants : La Maison des Arts de La Glacerie (Bibliothèque, Théâtre, salle d'exposition) le centre socio-culturel de La Glacerie La Mosaïque (ludothèque, salle informatique), la ludothèque de Tourlaville, la scène nationale Le Trident (salle de spectacle Le Vox près de l'école Doisneau, le théâtre à l'italienne sur Cherbourg, l'Agora...), la Brèche , pôle National des arts du cirque, les différents cinémas de Cherbourg en Cotentin (L'Odéon sur Cherbourg, le MEGA CGR sur Cherbourg également, Le Palace sur Equeurdreville Hainneville), les musées : le musée Thomas Henry et le parc Emmanuel Liais à Cherbourg, les salles d'exposition (le point du jour, les mairies, les espaces culturels de la ville, la cité de la mer).

Les ressources « vertes » sont nombreuses également : le parc Emmanuel Liais au cœur de Cherbourg, le jardin public situé à proximité de l'école Doisneau, l'écovallée près du site de La Glacerie, ainsi que le parc du château des Ravalet à Tourlaville. Les serres municipales de Cherbourg en Cotentin travaillent avec les élèves de l'IME, pour participer à l'embellissement des jardins et parterres du site.

La plage de Collignon et la maison de l'environnement et du développement durable sont situées à 10/15 min en bus IME. Cela constitue un site propice à l'étude de la faune et de la flore du Cotentin.

Pour les déplacements, des lignes de bus permettent souvent aux groupes plus valides, de se déplacer via les lignes de droit communs.

Des minibus IME ACAIS sont alloués aux élèves dont les capacités motrices et/ou attentionnelles, ne permettent pas de se déplacer en bus de ville.

Ressources de l'environnement

Le transport des élèves est organisé et financé par l'établissement. Il se fait majoritairement en minibus ou taxi-ambulance. De plus en plus, les familles sont également sollicitées, lorsque cela est possible, pour accompagner leur enfant sur leur lieu de scolarité.

Pour les élèves du pôle professionnel, ceux qui le peuvent, empruntent les réseaux de transports en commun (Bus de ville Cap Cotentin ou ligne Manéo)

L'accueil des élèves sur l'IME se fait principalement en demi-pension.

Il y a un accueil possible en internat éducatif pour certains d'entre eux, sous notification MDA (Maison Départementale de l'Autonomie).

Cet accueil est variable et propose plusieurs formules : à la semaine, en séquentiel ou en accueil temporaire (une à deux nuits par semaine, le weekend, le mercredi après-midi), et pour quelques rares enfants ou adolescents, sur l'année.

Les horaires en détail

Site	Horaires	Mode de transports
IME – Site de La Glacerie	Lundi, mardi : 8h30-12h/13h30-16h30 Jeudi et vendredi : 8h30-12h/13h30-16h	Minibus IME Taxi-Ambulance Manéo
IME pôle professionnel– Site Octeville	Lundi, mardi : 8h30-12h/13h30-16h30 Jeudi et vendredi : 8h30-12h/13h30-16h	Minibus IME Taxi-Ambulance Cap Cotentin Manéo
Unité d'Enseignement Maternelle Groupe scolaire DOISNEAU	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : : 8h30-11h45/13h45-16h30	Familles Taxi-Ambulance
Unité d'Enseignement Élémentaire Groupe scolaire DOISNEAU	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : : 8h30-11h45/13h45-16h30	Familles Mini-bus IME Taxi-Ambulance

Les horaires sont variables en fonction du lieu d’implantation des classes et des contraintes de transport. Ces horaires tiennent compte du temps de travail des enseignants (24 heures de présence face aux élèves + 2heures de temps de concertation / réunion).

En ce qui concerne la liaison avec la famille, les enseignants de l’Unité d’Enseignement peuvent contacter la famille par l’intermédiaire du cahier de liaison, par téléphone. De plus en plus, les échanges par mails sont privilégiés. Les enseignants rencontrent les familles lors des réunions de rentrée, organisées en période 1, pour chaque groupe, lors des réunions pour le Projet d’Accompagnement Personnalisé, une fois par an, lors de l’Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) une fois par an également, mais aussi lors de rendez-vous individuels, à la demande des parents et/ou de l’enseignant.

De plus, les rencontres avec les familles sont vouées à se multiplier : lors des sorties des élèves sur divers projets (maison du littoral, cinéma, exposition), lors des temps forts organisés par les équipes pluridisciplinaires de l’IME. (Marché de Noël, carnaval, fête de la musique, parcours d’orientation, ART’ZIMUTES)

Le partenariat enseignants-familles est gage d’une relation de confiance entre l’élève et l’établissement. Ce qui souvent permet d’asseoir des progrès chez l’élève, notamment pour la confiance en soi, la confiance envers les adultes.

❖ Modalité d’organisation de l’UE

Nombre d’enfants, adolescents ou jeunes adultes inscrits dans l’établissement : 178

Nombres d’enfants scolarisés : 89 enfants pour la rentrée 2023/2024

	A l’interne	En milieu ordinaire	Bénéficiaire d’une double scolarisation	En UEE	TOTAL
Effectif	56	0	0	33	89
Pourcentage	62.92%	0.00%	0.00%	37.07%	100.00%

Effectifs

	CYCLE I		CYCLE II		CYCLE III		COLLEGE		TOTAL
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	
3 ans	1	1							
4 ans		2							
5 ans	1	2							
6 ans		1							
7 ans									
8 ans	2	5							
9 ans	2	3							
10 ans	3	1		1					
11 ans	2		1						
12 ans	1	4		2					
13 ans	3	3	1						
14 ans	4	1	2	4					
15 ans	1	3	2	1	1				
16 ans	2	4							
16 ans et +			1	7	8	6			
Total									89

Modalités de fonctionnement de l'UE

Afin de rendre accessible la scolarisation aux élèves accueillis au sein de l'IME ACAIS, l'Unité d'Enseignement propose différents dispositifs qui permettent de répondre aux besoins différenciés de ces derniers. L'accompagnement scolaire se fait en concertation avec la Direction de l'IME, les équipes éducatives et l'Enseignant référent du secteur, d'où provient l'élève, dans le cas d'une nouvelle entrée sur l'établissement.

Cette scolarisation repose en priorité :

- Sur l'obligation scolaire (de 3 à 16 ans), puis l'obligation de formation, au-delà de 16 ans. L'accompagnement se poursuit au-delà de 16 ans dans des situations précises : l'élève doit être motivé et montrer un réel intérêt pour les apprentissages, avoir une marge de progression et être amené pour certains, à présenter un CFG (Certificat de Formation Générale) ou bien une RAE (Reconnaissance des Acquis des Expériences).
- La construction du statut d'élève – Ce qui peut se rapprocher du grand thème du projet associatif et du projet d'établissement : L'autodétermination et la Valorisation des Rôles Sociaux. Il est important que l'élève devienne acteur de ses apprentissages.

- L'importance pour chaque jeune de pouvoir bénéficier des disciplines fondamentales d'enseignement (en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture) afin de progresser dans les apprentissages et dans la connaissance du monde qui l'entoure en complémentarité / partenariat avec les autres accompagnements (Soins / éducatifs)
- La nécessité de mettre en œuvre des compétences transversales sur le plan organisationnel, au niveau de la communication, de la vie sociale et de la coopération entre pairs.

Les élèves sont répartis en fonction de leur appartenance à un pôle de l'établissement mais aussi, dans la mesure du possible, en fonction de leur niveau d'apprentissage. Lors de l'élaboration des groupes classes, nous tenons évidemment compte des troubles incompatibles.

L'accompagnement scolaire est majoritairement un accompagnement en groupe-classe. Certains élèves bénéficient d'un temps de classe individuel, du fait de troubles incompatibles avec d'autres élèves.

Ainsi, à partir des niveaux scolaires connus et du Projet d'Établissement mettant en cohérence l'ensemble des moyens, au profit du Projet d'Accompagnement Personnalisé de chaque jeune, des groupes scolaires sont constitués et affectés dans les différents dispositifs par l'Unité d'Enseignement.

Les critères pris en compte pour la constitution des groupes classe tiennent compte :

- De l'appartenance à un pôle de l'établissement
- Du niveau scolaire
- Des besoins identifiés (culturels, sociaux, connaissances générales)
- Du comportement et des relations conflictuelles ou non avec les pairs

Comme indiqué précédemment, la constitution des groupes se fait au sein du conseil des maîtres, en collaboration avec l'équipe éducative, dès que la liste des jeunes accueillis à l'IME est connue. Cela se déroule généralement mi-juin. Cette liste prend en compte les nouveaux arrivants (issus d'école maternelle, d'école élémentaire, d'ULIS école, d'ULIS collègue, SEGPA, autres ESMS).

Un point scolaire annuel est fait lors de la réunion pour le Projet d'Accompagnement Personnalisé de chaque jeune.

De plus, une évaluation de la pertinence de l'accompagnement scolaire, est effectuée avec la famille en fin d'année scolaire, lors de l'Equipe de Suivi de Scolarisation.

L'accompagnement scolaire des enfants présentant des troubles des apprentissages et/ou des troubles du comportement, fait l'objet d'un travail régulier de concertation avec les équipes éducatives, rééducatives et thérapeutiques.

En cours d'année, l'Unité d'Enseignement est régulièrement amenée à accueillir de nouveaux élèves. Ceci s'organise en fonction des départs d'élèves en structure adulte.

Si cela est possible, chaque nouvel élève sera accueilli dans un groupe qui lui correspond. Dans le cas où un nombre important d'élèves arrivait, la refonte des emplois du temps pourrait être envisagée en cours d'année, en concertation avec la direction de l'IME et les chefs de services des pôles concernés.

Tous les élèves ont un emploi du temps qui tient compte des accompagnements médicaux, paramédicaux, éducatifs ou thérapeutiques.

Ainsi, les élèves sont répartis au sein de ifrentes classes, quel que soit leur mode d'hébergement (internat, externat, semi-internat). Nous distinguons les classes en interne et les classes externalisées.

Les classes en interne de l'IME

Les classes en interne de l'IME présentent quasiment toutes l'avantage de situer en proximité des autres pôles de l'établissement. Les éducateurs peuvent accompagner les élèves de manière sécurisée jusqu'à leur lieu d'enseignement.

Dans l'ensemble des classes des stratégies pédagogiques spécifiques sont mises en œuvre. Elles font référence aux différentes approches existantes comme PECS, ABA... (Approches recommandées par la Haute Autorité de Santé et détaillée dans la partie « Section Autisme en maternelle ») :

- la constitution des groupes avec une évolution du ratio d'accompagnement éducatif et l'accompagnement scolaire (Du 1 adulte pour 1 élève à 1 pour 4/5 élèves en fonction des classes)
- L'aménagement matériel (l'aménagement de la classe, les espaces spécifiques identifiés par des pictogrammes pour guider l'élève à acquérir une certaine autonomie, l'utilisation de plan de travail « planogramme »)
- les modes d'apprentissage (l'intérêt de la ritualisation des activités, les différents types d'aide, la décomposition des tâches par l'utilisation de séquentiels, la généralisation des compétences, l'utilisation de pictogrammes comme moyens de communication et d'entrer dans la lecture / écriture)
- La place de l'enseignant, la place de l'équipe éducative et l'intervention de la psychologue (Plateau Technique permettant la construction d'outils communs aux différents lieux de vie de l'élève = cohérence essentielle pour favoriser l'évolution de tout élève autiste)

En aménageant l'environnement, la communication et les stratégies éducatives et pédagogique, l'élève présentant des troubles autistiques, arrive à progresser dans le domaine de la socialisation mais aussi, dans l'entrée dans les apprentissages fondamentaux.

En fonction des élèves, à plus ou moins long terme, on pourrait envisager d'intégrer progressivement un élève du Pôle Autisme, par exemple, dans une autre classe, avec des élèves de la même tranche d'âge.

Remarques :

A noter que des créneaux spécifiques sont dégagés au sein de la classe du Pôle professionnel en vue de la préparation du Certificat de Formation Générale (CFG). L'épreuve consiste en la préparation d'un dossier, par l'élève candidat. Ce dossier est réalisé à partir de l'expérience de l'élève au sein de son atelier, ou bien lors d'un stage en entreprise, avec l'appui des éducateurs techniques. L'évaluation des compétences du Socle Commun, se fait en classe, en contrôle continu, par l'enseignant.

Chaque année, l'IME accompagne entre 3 et 5 candidats au CFG.

Les classes externalisées

Pour qu'un enfant de l'IME soit scolarisé en classe externalisée, il faut :

- qu'il ait acquis un statut d'élève, c'est-à-dire qu'il soit dans une démarche d'apprentissage, quel que soit son niveau scolaire.
- qu'il possède l'autonomie et les compétences sociales nécessaires (Compétences du Vivre Ensemble) pour évoluer avec ses pairs au sein d'une école ou d'un collège ordinaire.

Classe	Lieu d'implantation	Age des élèves	Objectifs d'Inclusion	Sorties possibles
Unité d'Enseignement en Maternelle Spécifique « Autistes » Création en sept 2014	Ecole maternelle- Groupe Scolaire Robert Doisneau De Cherbourg en Cotentin	3 à 6 ans	Inclusion collective sur les temps de récréation, la cantine, les séances de sport, les projets artistiques, projets d'école. Inclusion individuelle	Milieu ordinaire Maintien GS, CP, ULIS école, UEEA, IME
Unité d'Enseignement Élémentaire Création en sept 2007	Ecole élémentaire - Groupe Scolaire Robert Doisneau De Cherbourg en Cotentin	6 à 12 ans	Inclusion collective sur les temps de récréation, la cantine, les séances de sport, les projets artistiques, les projets d'école. Inclusion individuelle	IME ACAIS Groupe Passerelle ou groupe Initiation Technique UE interne ou UE Collège Emile Zola
Unité d'Enseignement Collège Création en février 2015	Collège Emile Zola de La Glacerie	12 à 17 ans	Inclusion collective sur les temps de pause, le self, les séances d'EPS, les séances d'arts plastiques, les séances d'anglais, les séances au CDI, les projets avec les collégiens et / ou avec les élèves du dispositif ULIS. Inclusion individuelle	UE interne IME ACAIS Classe du pôle professionnel Groupe APO

Pour chaque Unité d'Enseignement Externalisée, une convention a été signée avec les différents établissements indiqués précédemment.

Précision sur la section « Autiste en maternelle » (UEM)

Pour rappel, cette section a été créée en septembre 2014 dans le cadre du plan autisme 2013/2017.

Cette création d'Unités d'Enseignement en classes maternelles, vise à améliorer l'inclusion scolaire des enfants atteints d'autisme ou autres Troubles Envahissants du Développement (TED), en s'appuyant sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la HAS (Haute Autorité de Santé) et l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) en 2012.

Quand l'IME ACAIS a répondu à cet appel à projet, la « Section Autiste en Maternelle » a été implantée au sein de l'école maternelle du Groupe Scolaire Robert Doisneau (Cherbourg en Cotentin) en septembre 2014. La section dispose de 2 salles : une salle de classe structurée par différents lieux de vie (regroupement, travail individuel, coin jeux, coin arts plastiques, coin détente, coin goûter, activités de groupe et espace de travail en autonomie.), une salle de repos (sieste, « temps de répit ») qui servira également pour les interventions en psychomotricité et/ou en orthophonie.

Elle est destinée à accueillir 7 jeunes enfants de 3 à 6 ans avec autisme ou TED (Troubles Envahissants du Développement) qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie, de capacités langagières et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement. Les élèves accueillis en UEMA ont un profil qui ne leur permet pas de bénéficier d'une scolarisation en classe ordinaire, même avec un accompagnement individuel avec une AESH. (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap)

L'admission des élèves est prononcée par la Directrice de l'IME ACAIS. Elle doit être précédée d'une orientation prononcée par la MDA qui précise ce mode de scolarisation.

Les élèves seront encadrés par un enseignant spécialisé nommé par l'UE ainsi que par une équipe pluridisciplinaire (1 psychologue, 2 éducatrices spécialisées, 2 aides Médico-Psychologique, 1 psychomotricienne et 1 orthophoniste).

Les modalités de scolarisation permettent d'apporter un cadre spécifique et sécurisant en modulant les temps individuels, collectifs (au sein de la section et au sein de l'école).

Les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans la classe (ou dans une autre salle de l'école), à partir d'un projet personnalisé partagé et évolutif.

Tous les élèves accueillis participent à la vie de l'école et utilisent les différents lieux de vie (cour de récréation, préau, toilettes, cantine, ...) et ils seront amenés progressivement à participer à des temps d'inclusion (individuelle ou collective) dans les autres classes de l'école maternelle, dans un premier temps, accompagnés par un membre de l'équipe éducative.

Pour l'accompagnement scolaire, l'enseignant assure 24h « présence élèves », selon les horaires de l'école maternelle. (Lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école maternelle, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant.

La mise en place d'adaptations particulières va permettre aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation et à l'autonomie. L'accompagnement scolaire et les stratégies élaborées par les intervenants (dont l'enseignant) doivent intégrer les approches développementales et comportementales dans le cadre d'une éducation structurée reconnues par la HAS (Haute Autorité de Santé).

- L'approche TEACCH ou « Education Structurée » (Traitement par l'éducation des Enfants présentant de l'autisme ou un handicap de la communication). Cette méthode consiste d'abord à adapter l'environnement pour tenir compte des déficits cognitifs. Il va s'agir de structurer le cadre spatial en espaces distincts dans la classe en fonction de leur utilisation mais aussi de structurer le cadre temporel en présentant à l'élève un séquentiel des activités à la journée.
- l'approche ABA ou « Analyse appliquée du comportement ». A mi-chemin entre la thérapie comportementale et les apprentissages, l'A.B.A. repose sur trois principes de base : le comportement est largement produit par l'environnement immédiat (En modifiant l'environnement, on modifie le comportement) ; Le comportement est structuré par les conséquences qu'il produit. C'est ce qui suit le comportement qui détermine s'il sera répété ; le comportement est structuré et maintenu de façon plus efficace par les conséquences positives que par les conséquences négatives. Lorsque l'élève est « récompensé » (renforcement positif) à la suite d'un « bon comportement », celui-ci aura plus de chance de se reproduire.
- Le PECS (Méthode centrée sur le langage et la communication par échanges d'images / pictogrammes). Cette méthode comporte un certain nombre d'étapes qui font l'objet d'un apprentissage spécifique : Apprendre à l'élève à mettre le pictogramme dans les mains de son interlocuteur pour obtenir l'objet qu'il désire. L'élève s'habitue à chercher lui-même le pictogramme pour effectuer une demande ; Amener l'élève à discriminer efficacement un nombre suffisant d'images, et à les utiliser avec plusieurs personnes ; Apprendre à composer des phrases en utilisant plusieurs images. ; l'élève apprend à répondre à la question « Qu'est-ce que tu veux ? » L'élève apprend à distinguer demandes et commentaires en utilisant des images correspondant à certaines formes verbales descriptives comme « je vois » ou « j'ai ».

- Le Makaton ou système de communication « augmentatif ». Ce système n'est pas spécifique aux personnes autistes. C'est un système « augmentatif » qui utilise la combinaison de la parole, des signes et des pictogrammes. Il s'agit de soutenir le système verbal défaillant en l'étayant par une ou plusieurs autres modalités de communication.

La mise en place d'une supervision est inscrite dans le fonctionnement de cette section. Le professionnel chargé de cette supervision ne couvre pas le contenu pédagogique des enseignements. Il va par contre, appuyer l'enseignant dans l'actualisation du programme personnalisé qui décline les objectifs prévus par le PPS et le PAP de l'élève, proposer des protocoles d'action écrits concernant par exemple la gestion de comportements problématiques. En équipe, on échange alors, avec la personne chargée de la supervision, sur les gestes relatifs aux techniques comportementales et développementales, sur les régulations à apporter sur les pratiques de l'équipe, des préconisations sont soumises à l'ensemble de l'équipe et également à l'enseignant.

Répartition des volumes horaires de scolarisation

Volume Horaire	3-6ans		6-14ans		14-16 ans		16 ans et plus		Total
	UE INTERNE	UE EXTERNE	UE INTERNE	UE EXTERNE	UE INTERNE	UE EXTERNE	UE INTERNE	UE EXTERNE	
Moins de 3h00	0	0	7	0	0	0	4	0	11
De 3h à 6h00	0	0	0	0	0	0	19	0	19
De 6h à 9h00	0	0	14	0	10	0	0	0	24
De 9h à 12h00	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 12h	0	7	0	11	0	16	0	0	34
	0	7	21	12	10	16	24	0	89

❖ Les Modalités de Coopération

Au sein de l'Unité d'Enseignement, différents temps de concertation sont organisés tout au long de l'année

Nom de la réunion	Période	Personnes concernées	Objet de la réunion
Réunion de rentrée De l'IME ACAIS	1 réunion, dans les deux premières semaines de reprise, fin août à début septembre	-Directrice de l'IME -Chefs de services des différents pôles -Coordonnateur de soin -L'infirmière -Coordonnateur des transports -Coordonnateur pédagogique -Le secrétariat et l'assistante de direction	Présentation générale de l'IME ACAIS et des différents pôles, des différents interlocuteurs.
Réunion de rentrée Pour chaque unité	1 réunion, septembre / octobre	-Chef de service de l'unité -L'équipe éducative -Le coordonnateur pédagogique -L'enseignant scolarisant le groupe concerné -La psychologue et l'assistante sociale -L'équipe paramédicale -L'éducatrice chargée de PAP	Présentation du personnel, du service, du parcours des enfants et adolescents dans cette unité. Présentation des objectifs travaillés sur le groupe, des emplois du temps et différentes activités.
Réunion de Préparation de Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.)	1 réunion par élève et par année scolaire (planning établi et communiqué à la rentrée), durée 1h30	-Chef de service de l'unité -L'équipe éducative -L'enseignant scolarisant le groupe concerné -La psychologue et l'assistante sociale -L'équipe paramédicale -L'éducatrice chargée de PAP -le psychiatre, en fonction des élèves.	Un bilan sur l'accompagnement de l'élève, les constats des professionnels. Les attentes de l'élève et de sa famille, sont lues puis des objectifs sont fixés, des actions pour parvenir à ces objectifs et les indicateurs de réussite.

Réunion de Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.)	1 réunion par élève et par année scolaire (planning établi et communiqué à la rentrée), durée 0h45 à 1h30	-Chef de service -L'éducateur référent de l'élève -L'enseignant scolarisant le groupe concerné -la famille -l'élève -	Les différentes observations des professionnels et les objectifs visés sur l'année, sont présentés à l'élève et sa famille.
Réunion de plateau technique	Réunion tous les mardis matins en alternance avec le pôle professionnel et le pôle éducatif / autiste.	-Chef de service de l'unité -la psychologue - l'assistante sociale -L'infirmière - le psychiatre -L'éducatrice chargée de PAP -le coordonnateur pédagogique, en fonction des sujets évoqués. (Si les unités d'enseignements sont concernées par cette réunion)	Sont évoqués les situations-problèmes des élèves rencontrées au quotidien par les équipes. Des pistes et des solutions sont trouvées avec l'ensemble des personnes présentes.
Réunion de suivi des Externalisations	Sur l'école Primaire, 1 présentation des classes (UEM ET UEE) lors du 1 ^{er} Conseil d'Ecole Sur le collège, réunion parents – enseignants, courant septembre en présence du Principal du collège + Rencontre en fin d'année pour faire un bilan de l'année écoulée et préparer la rentrée	-Les enseignants des classes -le directeur du Groupe Scolaire Robert Doisneau Familles Enseignant du groupe Equipe éducative -le coordonnateur pédagogique -le principal du collège Emile Zola La Glacière	En juin/juillet ou fin août, les listes d'élèves et les emplois du temps sont communiqués par mail, aux chefs d'établissements respectifs. -Présentation de chaque dispositif : leurs objectifs, leurs fonctionnements et les projets de l'année.
Réunion de préparation de rentrée	Sur l'IME, au sein des différents groupes Courant juin, après l'établissement de la liste des élèves concernés par l'accompagnement scolaire, à la rentrée.	-le coordonnateur pédagogique -l'enseignant de l'Unité d'enseignement -Le chef de service du pôle concerné -les éducateurs du groupe -la psychologue	En concertation, un emploi du temps est réfléchi puis proposé à validation.

Réunion d'équipe pédagogique	Au bâtiment administratif de l'IME, ou sur chaque pôle. Selon les possibilités. La réunion de rentrée puis une réunion à chaque période, soit 6 réunions annuelles Lundi après-midi ou vendredi après-midi.	-le coordonnateur pédagogique -les enseignants de l'Unité d'enseignement	Pour réunir l'ensemble de l'équipe, pour organiser les projets de l'unité d'enseignement, pour que le coordonnateur pédagogique communique les demandes et informations relevant de la direction IME ACAIS.
Commission de préadmission Elles sont remises en cause actuellement, afin de mesurer leur pertinence, au regard de la longueur de la liste d'attente.	Tout au long de l'année, en fonction de la liste d'attente et des arrivées de notification MDA.	Une équipe pluridisciplinaire -1 chef de service -1 psychologue -1 coordonnateur pédagogique -1 coordonnateur paramédical	Dans le cadre des futures admissions, les familles des jeunes inscrits sur la liste d'attente sont reçues par l'équipe pluridisciplinaire « restreinte » afin d'identifier les besoins.

❖ L'accessibilité pédagogique

Comment rendre accessibles aux élèves de l'IME ACAIS, les savoirs et les apprentissages ?

Les élèves scolarisés ont des besoins spécifiques et individualisés, en fonction de leur pathologie, de leur personnalité. Cependant certaines difficultés communes sont observées chez l'ensemble des élèves accueillis sur l'établissement.

Il s'agit notamment :

- La peur de l'échec et le manque de confiance en soi, qui entraînent une démobilité au moindre obstacle
- Les problèmes psychologiques et comportementaux, qui entravent et limitent les apprentissages (stabilité et attention)
- La compréhension des consignes, liée pour certains à un retard ou une absence totale de développement du langage oral ;
- L'appropriation et le réinvestissement des acquis scolaires
- La difficulté à transférer ces acquis dans les actes de la vie quotidienne

De ces constats sur les répercussions des fragilités des élèves sur l'entrée dans les apprentissages, l'équipe enseignante a défini des priorités d'objectifs d'apprentissage, au regard du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Acquérir un statut d'élève : avoir un comportement adapté, accepter de rester assis, d'écouter, de respecter les règles de la classe et les consignes, respecter les tours de parole
- Confiance en soi : aider l'élève à se restaurer, travailler l'estime de soi (oser s'exprimer spontanément), à retrouver confiance en ses capacités et avoir une attitude positive face à l'erreur. Mettre en place un cadre rassurant et bienveillant en classe
- Développer la communication : enrichir le vocabulaire en réception, en expression. Donner les outils pour que chacun communique ses besoins, ses envies (mots, phrases, gestes, pictogrammes, classeur de communication PECS, MPA type tablettes ou iPhone pour dictée vocale, en lien avec le projet « COMMUNICATION » des orthophonistes de l'IME ACAIS) – Pour que les élèves deviennent acteurs de leurs apprentissages. (Concept d'autodétermination, cf projet associatif)
- Poursuivre, consolider et valider les acquisitions scolaires : lecture / compréhension / production d'écrits ; calcul mental, utilisation de la monnaie, mesures
- Développer les capacités de transfert, donner du sens aux apprentissages, avec le travail très important de partenariat classe-atelier, pour développer l'abstraction et la généralisation.
- Développer la socialisation et l'autonomie : travail de groupe, méthodologie de travail, externalisation de classe, inclusions collectives et lorsque cela est possible et répond aux besoins de l'élève, inclusions individuelles
- Développer la sensibilité, l'imagination et la création : par l'éducation artistique, la visite d'exposition, le travail de partenariat avec différentes structures artistiques locales (théâtre LE TRIDENT, Centre d'Arts photographiques au Point du jour, Eveil culturel avec la mairie de Cherbourg en Cotentin, les bibliothèques)

Chaque enseignant de l'UE, rédige un projet de classe, dans lequel sont indiqués les objectifs précis à atteindre, en fonction du socle commun.

Chaque projet de classe devra détailler les adaptations pédagogiques mises en œuvre selon les besoins de l'élève, ainsi que les indicateurs de progrès et de réussite des élèves. Tous ces éléments sont formalisés dans le GEVA-sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation- il est issu du document appelé GEVA, Guide d'évaluation des besoins de compensation des Personnes Handicapées, depuis 2008, dans le cadre de la démarche d'évaluation des besoins en compensation des personnes en situation de handicap.)

Selon les groupes classes, les enseignants utilisent des livrets de réussite et de progrès, illustrés ou non avec des pictogrammes, pour les plus jeunes, en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) si besoin. Ce livret est transmis aux familles et cela permet à l'élève de repérer ses acquis, valider ses compétences et ainsi suivre son parcours de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement.

Attestation, qualification et certification

Données relevées en octobre 2023 - Elèves préparant une attestation de compétences

Année scolaire d'obtention	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Au sein de l'UE				
pôle	Réussites/ candidats	Réussites/ candidats	Réussites/ candidats	Candidats Envisagés
professionnel/ Diplôme préparé				
CFG	0/0	5/5	3/3	5
ASSR 1	9/14	13/14	9/9	6
ASSR2	15/16	7/10	10/11	8
RAE	0/0	2/2	1/2	3

Elèves préparant une certification pour la session 2024

	CFG	CAP	TOTAL
Effectifs	5	0	5
%	100.00%	0.00%	100.00%

Scolarité partagée

La scolarisation partagée s'entend lorsqu'il est question d'inclusion individuelle.

	UE / classe ordinaire de l'école primaire	UE / classe spécialisée de l'école primaire	UE / classe ordinaire du second degré	UE / dispositif du 2 nd degré (ULIS)	UE / UE autre établissement	TOTAL
Effectifs	7 (UEMA)	0	0	1	0	8/89 élèves

Ce tableau concerne principalement l'UEMA. Des temps d'inclusion collective sont organisés avec les Unités d'Enseignement, au sein de l'école élémentaire Doisneau et au sein du Collège Emile Zola.

Des temps de scolarisation partagée ont lieu entre l'Unité d'Enseignement du collège, pour le groupe Initiation Technique et le dispositif ULIS du collège Emile Zola. Ceci concerne une élève pour l'année 2023/2024.

Ces temps de scolarisation partagée sont pertinents lorsqu'ils répondent spécifiquement aux besoins de l'élève. C'est une modalité à envisager, seulement lorsque cela est possible et surtout lorsque l'élève est dans une situation bienveillante d'apprentissage, une situation respectueuse de ses besoins.

❖ Définition des modalités de coopération entre les différents acteurs de la scolarisation

Coopération avec les familles

Au sein de l'UE, différents temps de rencontre avec les familles sont organisés au cours de l'année.

Les familles peuvent à tout moment, demander à rencontrer le coordonnateur pédagogique et / ou l'enseignant scolarisant leur enfant, par l'intermédiaire d'un mail, par téléphone ou bien via le cahier de liaison.

Nature de la réunion	Objectifs	Calendrier des rencontres
Réunion de rentrée	Présentation des équipes, des locaux et des projets de l'année.	Septembre / octobre
Rencontre individuelle	Présentation du travail d'un élève en particulier Evoquer des situations problèmes, chercher avec la famille des pistes et des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées.	A la demande des familles et/ou à la demande de l'enseignant, possibilité tout au long de l'année
Réunion de Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.)	Présentation à l'élève et sa famille, des constats et évolutions de l'élève, ainsi que des objectifs visés pour l'année à venir. Les P.A.P. sont rédigés en FALC. L'élève et sa famille sont interrogés pour que les besoins soient identifiés et déterminés par l'élève concerné.	Une fois par an, par élève, selon un calendrier établi par les éducateurs référents des projets.
Equipe de suivi de scolarisation	Bilan de l'accompagnement scolaire et perspective pour l'année à venir. Pour les élèves de l'UEMA, l'ESS va proposer une orientation à la sortie du dispositif (à l'âge de 6 ans). Pour les autres, un bilan est fait, depuis l'entrée dans l'UEMA.	Pour les élèves de l'UEMA, les ESS ont lieu en janvier afin que la MDA ait le temps de traiter les dossiers avant le mois de juin. Pour tous les autres élèves de l'UE, la réunion est programmée en fin d'année scolaire, mai / juin.

Des temps moins formels sont aussi proposés aux familles, pour créer du lien, pour renforcer le partenariat équipe pédagogique / famille, et ainsi créer une communauté éducative qui partage les mêmes objectifs, à savoir faire progresser l'enfant, dans les différents domaines de son projet de vie.

Nature de la coopération	Objectifs	Calendrier des rencontres
Marché de NOEL	Présentation les ateliers et les réalisations des élèves du pôle professionnel et du pôle éducatif Vente des réalisations Travail de la monnaie en classe	Début décembre Invitation des écoles et collèges partenaires (Ecole Doisneau, Bellevue, Collège Emile Zola) et partenaires culturels, sociaux et sportifs tels que la maison des Adolescents, le centre social La Mozaïque, la ferme Bio logiK, ...)
Journée portes ouvertes	Présentation les ateliers et les réalisations des élèves du pôle professionnel	Mars / avril, comme les portes ouvertes des collèges et lycées
Carnaval	Moment convivial et festif à partager avec les différents groupes de l'IME, avec les familles Présentation du groupe Batucada Présentation des costumes réalisés par les ateliers Partage d'un goûter réalisé par les ateliers cuisines	Mi-avril, comme le carnaval de Cherbourg en Cotentin Pour faire du lien avec les événements locaux
Fête de la musique	Présentation aux familles, de différentes prestations artistiques travaillées sur l'année, musique, chant, danse.	Mois de juin. Sur le parking de la maison de Lily.
Parcours d'orientation	Sortie artistique et culturelle Réalisation d'un parcours dans le parc. (Par suite d'une lecture théâtralisée de conte, pour les plus jeunes) Possibilité d'accompagner son enfant lors d'une sortie au château des RAVALET à Tourlaville.	Mai / juin
Radio crochet des ART'ZIMUTES	Concours de chants organisé par l'Unité d'enseignement, pour les collégiens de Cherbourg en Cotentin. Moment artistique, inclusif convivial, pour partager avec les différents groupes de l'IME, avec des collégiens, avec les familles Vente de gâteaux réalisés par les ateliers cuisines	Fin juin, sur le site du festival des ART'ZIMUTES de Cherbourg en Cotentin Pour faire du lien avec les événements locaux

Coopération au sein de l'IME

Tout au long de l'année sont organisés des réunions, au sein de l'IME ACAIS, afin de parler de l'accompagnement scolaire des élèves.

Nom de la réunion	Période	Personnes concernées	Objet de la réunion
Comité de pilotage Accompagnement éducatif et pédagogique	3 à 5 fois dans l'année	-Directrice de l'IME -Directrice du SAMO -Chef de service du SESSAD -Coordonnatrice pédagogique de l'IME ACAIS	Réflexion autour des listes d'attente et des possibilités d'entrée ou d'accueil séquentiel.
Réunion d'organisation de rentrée (1 à 3 réunions, d'1h, 1h30 environ)	Mai/juin Fin aout	-Enseignant du groupe -Equipe éducative -Chef de service, s'il est sollicité. Il sera informé par mail, de ces projets.	Organiser les groupes classes / groupes ateliers, programmer grands projets de l'année. Evoquer les situations problèmes et trouver des solutions.
Réunion d'entretien avec les coordonnateurs d'ULIS lycée	Premier trimestre de l'année scolaire 1ere session 14/12/2023	-Chef de service -Coordonnatrice pédagogique -Enseignante du pôle professionnel -coordonnatrice ULIS Lycées -enseignante référentes insertion professionnelle	Anticiper les orientations en IME Pôle professionnel avec les coordonnateurs de dispositif ULIS Lycée, permettre d'organiser des stages pour valider ou non les orientations.
Réunion de régulations	Tout au long de l'année, sur demande de l'enseignant et / ou de l'équipe éducative, du chef de service.	-Enseignant du groupe -Equipe éducative -Chef de service, s'il est sollicité. Il sera informé par mail, de ces projets.	Evoquer les situations problèmes et trouver des solutions.
Réunion de plateau technique	Réunion tous les mardis matins en alternance avec le pôle professionnel et le pôle éducatif / autiste.	-Chef de service de l'unité -la psychologue - l'assistante sociale -L'infirmière - le psychiatre -L'éducatrice chargée de PAP -le coordonnateur pédagogique, en fonction des sujets évoqués. (Si les unités d'enseignements sont concernées par cette réunion)	Sont évoqués les situations-problèmes des élèves rencontrés au quotidien par les équipes. Des pistes et des solutions sont trouvées avec l'ensemble des personnes présentes.

<p>Réunion de Préparation de Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.)</p>	<p>1 réunion par élève et par année scolaire (planning établi et communiqué à la rentrée), durée 1h30</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Chef de service de l'unité -L'équipe éducative -L'enseignant scolarisant le groupe concerné -La psychologue et l'assistante sociale -L'équipe paramédicale -L'éducatrice chargée de PAP -le psychiatre, en fonction des élèves. 	<p>Un bilan sur l'accompagnement de l'élève, les constats des professionnels. Les attentes de l'élève et de sa famille, sont lues puis des objectifs sont fixés, des actions pour parvenir à ces objectifs et les indicateurs de réussite. Lors de cette réunion, est évoquée également, la poursuite ou non, de la prise en charge scolaire.</p>
<p>Réunion de préparation de rentrée</p>	<p>Sur l'IME, au sein des différents groupes</p> <p>Courant juin, après l'établissement de la liste des élèves concernés par l'accompagnement scolaire, à la rentrée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -le coordonnateur pédagogique -l'enseignant de l'Unité d'enseignement -Le chef de service du pôle concerné -les éducateurs du groupe -la psychologue 	<p>En concertation, un emploi du temps est réfléchi puis proposé à validation.</p>
<p>Réunion trimestrielle</p>	<p>Sur l'IME, au gymnase pour le pôle éducatif et autisme, à l'internat et au pôle professionnel, à la Maison de Lily sur différentes dates.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -La directrice de l'IME -Chef de service de l'unité -L'équipe éducative du Pôle concerné. -Les enseignants -les agents de service, ASI. 	<p>Présentation des directives de la direction, des projets à venir, des mouvements de personnels, des formations en cours ou à venir. Echange concernant les outils informatiques.</p>

Coopération au sein des établissements scolaires

Les modalités de coopérations entre enseignants de l'Unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés portent sur l'analyse et le suivi des actions pédagogiques, ainsi que sur les méthodes pédagogiques adaptées :

- Chaque enseignant qui accompagne une Unité d'Enseignement Externalisée, participe à la réunion de rentrée organisée par l'établissement scolaire qui accueille le dispositif

- L’enseignant concerné participe aux réunions d’équipe (conseils des maîtres, de cycles ou d’école) afin de favoriser la mise en œuvre de divers projets mais aussi d’inclusions collectives ou individuelles ; il fait également connaître son rôle en tant que personne-ressource
- Réunions de suivi d’externalisation : afin de faire un suivi de chaque classe externalisée de l’Unité d’Enseignement, il est organisé une réunion de suivi, à raison d’une par semestre. Assistent à cette réunion, l’enseignant de l’UE, les éducateurs de l’UE, le coordonnateur pédagogique, le chef de service de l’UE, le directeur de l’Ecole ou le chef d’Etablissement du collège. Pour le premier degré, les conseillers pédagogiques de circonscription peuvent être sollicités, si besoin.

Ces réunions de suivi permettent, notamment, de préciser les modalités d’organisation des scolarités partagées, les modalités de suivi des élèves, ainsi que les modalités de partenariat entre les enseignants des établissements scolaires et le ou les enseignants de l’UE.

❖ Définition des modalités de coopération entre les différents acteurs de la scolarisation

Ce repère concerne majoritairement les enseignants qui scolarisent les élèves de plus de 12 ans. La visée prioritaire est l’accès à l’autonomie, dans l’utilisation de structures de droit commun, l’autonomie citoyenne autant que possible. En effet, l’acquisition de démarches et de connaissances facilitera un ancrage positif dans la vie sociale et professionnelle. Ce travail se fait via un partenariat étroit entre enseignants et éducateurs.

La présence d’une Unité d’Enseignement dans un établissement dans lequel la scolarité se déroule majoritairement en interne (même s’il existe 3 classes externalisées : la section « Autiste en maternelle », l’unité élémentaire Doisneau, l’Unité d’Enseignement au collège Emile Zola) exige une ouverture sur l’extérieur.

La constitution des groupes classes, avec a minima 2 élèves, permet la construction d’un dialogue social, une dynamique propice aux échanges entre pairs.

Tout enseignant doit également contribuer, avec l’appui et la participation des équipes éducatives, à l’insertion sociale de ses élèves, en proposant des projets artistiques et culturels, des projets sportifs, de l’éducation à la santé ou encore travailler l’autonomie dans la vie sociale.

L'Unité d'Enseignement doit conduire les élèves à construire, progressivement, les éléments de leur projet personnalisé d'orientation professionnelle. Pour ceux qui le peuvent, l'enseignant prépare les élèves à des diplômes reconnus, qui attestent de leurs compétences (ASSR, CFG et B2i, ou attestations de compétences professionnelles type RAE)

Ainsi, en collaboration avec les éducateurs techniques du Pôle professionnel, les élèves peuvent accéder à des formation professionnelle (CAP ou attestations de compétences professionnelles) et à l'emploi (ESAT, milieu protégé, milieu ordinaire).

Des ressources diverses peuvent collaborer au projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement.

Définition d'actions contribuant à l'insertion sociale de l'élève en situation de handicap :

Projets artistiques et culturels : C'est un support riche d'apprentissages, en amont et en aval de la sortie (langage, socialisation, découverte du monde). Ces sorties et les séances qui en découlent éveillent la curiosité des élèves et développent leur ouverture sur le monde.

Sur l'UE, diverses visites d'expositions, rencontres avec des artistes, spectacles de théâtre, séances de cinéma, spectacles de musique, sont programmés, tout au long de l'année.

Les enseignants de l'IME travaillent aussi en partenariat avec les enseignants détachés dans les musées et services éducatifs (musée Thomas Henry, Parc Emmanuel Liais, musée de la Libération, Cité de la mer, à Cherbourg en Cotentin). Ces enseignants détachés effectuent un travail important d'adaptation des supports et des contenus. Ils rendent accessibles aux élèves à besoins éducatifs particuliers, la culture, l'histoire, les notions scientifiques.

Projets sportifs : Ces différents projets sont portés par l'éducateur sportif de l'IME ou bien par les éducateurs en lien avec des associations ou clubs sportifs (centre équestre, club gymnique, football avec le club de Tourlaville, escalade avec le collège de Flamanville). Les enseignants peuvent être amenés à y participer, en fonction des projets. Les enseignants peuvent aussi organiser des projets sportifs, en fonction de leur groupe et des objectifs visés pour les élèves. (Eveil culturel, éveil corporel, parcours d'orientation au château des Ravalet à Tourlaville)

Pour les classes externalisées, des temps d'inclusion en sport, avec les autres classes, sont organisés tout au long de l'année.

Education à la santé : Chaque enseignant peut être amené à aborder l'éducation à la santé. (Equilibre alimentaire, hygiène dentaire, puberté, en sciences). En général, cela se fait en collaboration avec l'équipe éducative et l'infirmière de l'IME.

Des liens entre la Maison des Adolescents et le Pôle Professionnel sont faits, notamment pour accompagner les élèves adolescents et jeunes adultes, vis-à-vis des questions autour de la sexualité.

Education à l'environnement et RSE (Responsabilité sociétale des : De nombreux projets « Education à l'environnement et éco-citoyenneté », en partenariat avec des associations locales, sont organisés tout au long de l'année, par les Unités d'Enseignement.

Par exemple, les séances de travail avec La Maison de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (pôle éducatif et pôle professionnel), les opérations « nettoyage des plages » avec l'association ORCHIS (pôle professionnel), nettoyage des rues avec le collège Emile Zola, nettoyage des papiers autour de l'espace René LEBAS (siège de l'atelier Recyclage du Pôle professionnel). De plus, des séances sur la sensibilisation à la préservation des océans sont proposées par la cité de la mer, pour les élèves de 8 à 16 ans, à l'IME).

Autonomie dans la vie sociale : Sur les temps de classe, l'enseignant encourage chaque élève, à développer son autonomie au quotidien : autonomie personnelle (gestion des affaires et du matériel, hygiène, passage aux toilettes), autonomie face à la tâche scolaire demandée (travailler seul quelques secondes, quelques minutes, utilisation d'un Timer), autonomie sociale (déplacements au sein de l'IME, déplacements lors des sorties extérieures (cinéma, visite d'expo, ...)

De manière transversale et régulière, l'équipe éducative, en lien étroit avec les familles, participent au développement de cette autonomie, dans la limite des objectifs fixés lors du Projet d'Accompagnement Personnalisé et des capacités de l'élève.

Définition d'actions préparant l'accès à une formation professionnelle et à l'emploi

Les élèves concernés par ces actions sont ceux présents sur le Pôle professionnel de l'IME. L'accompagnement scolaire s'arrête à 18 ans, pour ceux qui n'ont pas de projet d'obtention de diplôme tel que le Certificat de Formation Générale.

Ce travail se fait essentiellement avec les éducateurs techniques spécialisés et l'éducatrice chargée d'Insertion. L'enseignant du Pôle professionnel est amené, lors des temps de projets communs, à construire avec l'éducateur référent et l'élève, les éléments du projet personnalisé d'orientation professionnel.

Les enseignants pourront se référer notamment :

- Au parcours avenir (Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015)
- Au parcours citoyen (Circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016)
- Au parcours d'Education artistique et culturelle (Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015)
- A la circulaire du 30 novembre 2016 sur la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

❖ Évaluation du projet de l'Unité d'Enseignement

Modalités de suivi et d'évaluation :

Fréquence des réunions

Pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement, une réunion annuelle, en présence de tous les enseignants, en fin d'année scolaire, permet de faire un bilan de l'année écoulée et de préparer la rentrée suivante. (Organisation des groupes classes, poursuite /arrêt de la scolarité pour les plus de 18 ans, liste des élèves concernés par la passation du Certificat de Formation Générale (CFG), inclusions, ...)

Les questions suivantes sont posées : Quel bilan pour chaque projet : participation et investissement des élèves, Quels élèves ont été concernés ? L'équipe enseignante relève les points positifs et les problèmes rencontrés lors de chaque projet.

Ces informations sont transmises à la direction et aux chefs de services de l'IME ACAIS.



Pour les Unités d'Enseignements Externalisées, des réunions de suivi d'externalisation sont mises en place, à raison de deux par an, pour préciser les modalités d'organisation des scolarités partagées, les modalités de suivi des élèves, les modalités de partenariat entre les enseignants des établissements scolaires et le ou les enseignants de l'UE. Sont présents les directeurs d'Ecole ou chefs d'établissement, les enseignants de l'UE concerné, les éducateurs de l'UE, et pour le premier degré, les conseillers pédagogiques de la circonscription et de l'ASH, si leur présence est sollicitée par l'équipe enseignante.

Critères d'évaluations retenus

Lors de chaque réunion bilan, l'équipe évaluera :

- L'obtention de diplômes pour l'ensemble des élèves : ASSR1 et ASSR2, CFG, RAE
- La réussite des différents projets d'inclusion menés tout au long de l'année
- les différents projets menés sur l'ensemble de l'Unité d'Enseignement : découverte du monde et de l'Environnement pour une organisation respectueuse de son environnement (Cf RSE projet associatif), une sensibilisation au développement durable, les projets artistiques et culturels...
- Le suivi des progrès des élèves via des livrets de réussite et de progrès
- L'établissement d'un GEVA-sco annuel pour chaque enfant scolarisé, GEVA-sco présenté à la famille, avec l'enseignant référent de secteur, une fois par an, lors de l'Equipe de Suivi de Scolarisation. (ESS). A noter, que lors des ESS, une évaluation du suivi scolaire émane également de la famille de l'élève. Cette dernière exprime son opinion quant à l'accompagnement scolaire mis en place par l'Unité d'Enseignement.
- Le nombre de parents présents lors des réunions de rentrée, lors des réunions de l'Equipe de Suivi de Scolarisation. (ESS).

Depuis 2021/2022, pour les réunions de rentrée, sont présents environ 60% des parents.

Pour les ESS, sont présents une moyenne de 80% des parents.

Orientation des jeunes ayant quitté l'établissement :

La majorité des élèves sortants de l'UE sont ceux passés par l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme.

Scolarisation des élèves passés par l'UEMA depuis 2014.	Ecole primaire ordinaire	Dispositif ULIS Ecole primaire	Dispositif ULIS Collège	Collège	Domicile	IME	UEMA	DC	TOTAL
EFFECTIFS	5	2	2	3	1	5	3	1	22

Données relevées par Christelle LEGOIS, psychologue sur l'UEMA.

Les autres élèves sortants de l'IME ont au moins 20 ans et n'ont plus d'accompagnement scolaire. Sur l'UE, l'accompagnement scolaire se fait entre 3 et 18 ans. Et jusqu'à 19 ans, s'il y a une préparation d'un diplôme type CFG, ou RAE.

Les principales orientations sont :

- L'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)
- Les Ateliers Protégés (ACTP, Imprimerie LECAUX...)
- Le FOA (Foyer Occupationnel d'Accueil)
- Le FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé)
- La MAS (Maison d'Accueil Spécialisée)
- Certains jeunes, peu en nombre, retournent dans leur famille.

Statistiques de sortie du dispositif pôle professionnel sur les 3 dernières années

Jeunes en ESAT	30/42	71%
Jeunes en entreprises adaptées	2/42	5%
Jeunes retour famille	8/42	19%
Autres structures de soins	2/42	5%

L'orientation en milieu ordinaire doit faire partie des possibles, selon les envies et demandes de chaque élève. Pour défendre l'accès égal aux droits pour tous.

Lors de stage ou de journée type « DUODAY », chaque élève accompagné sur le pôle professionnel, peut faire l'expérience du travail en milieu ordinaire, Et ainsi retrouver le pouvoir d'agir, d'être acteur dans la réalisation de ses choix.

L'orientation d'un élève peut évoluer, elle n'est pas figée : La notion de parcours est importante. A savoir, qu'un élève peut émettre le souhait de faire des stages sur un autre atelier, la famille peut également souhaiter un stage sur un autre groupe. Chaque demande est étudiée pour valider sa faisabilité et répondre au mieux aux élèves accompagnés, qu'ils puissent être soutenus dans leur projet de vie. (Scolaire, social et professionnel).

A ce titre, les enseignants adaptent leur accompagnement pour permettre la poursuite de la scolarité, dans les meilleures conditions possibles.

Annexes

Le Circuit du Médicament

	PROCÉDURE	ASSO-SAN-P001
		09/06/2022
		Page 1 sur 11
CIRCUIT DU MÉDICAMENT		

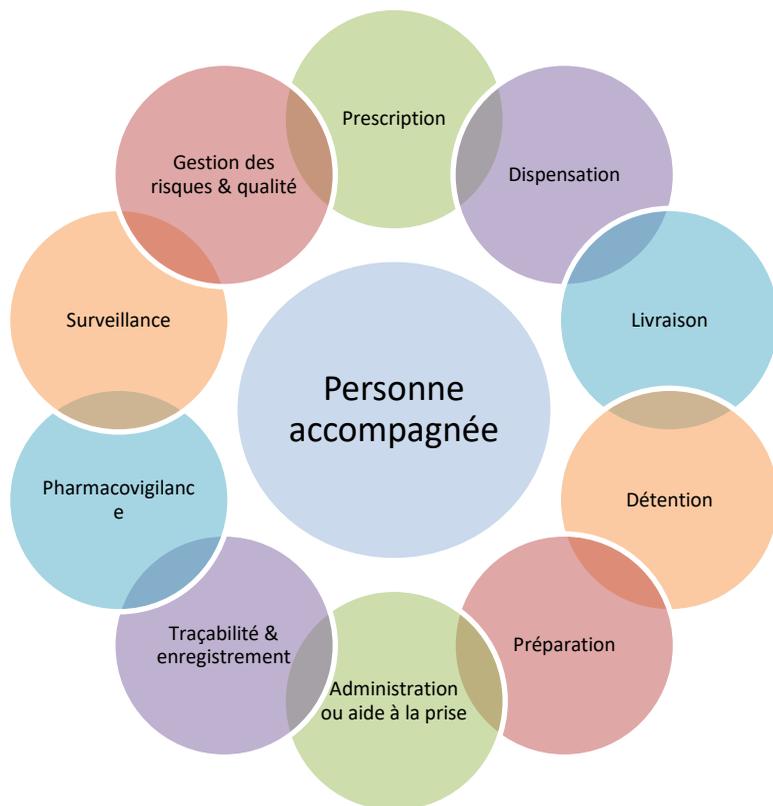
Rédacteur : Adjointe à la Direction Générale Droit, Qualité Santé ZERGER Chloé	Valideur : Directrice Générale GAUDRÉ LETELLIER Charlotte	Approbateur : Adjointe à la Direction Générale Droit, Qualité Santé ZERGER Chloé
--	--	--

OBJET

Le présent document a pour objet de prévenir la **iatrogénie médicamenteuse** (cf. ci-dessous) au sein des établissements et services de l'ACAS.

Le circuit du médicament consiste en un enchaînement d'étapes itératives et interdépendantes, pouvant chacune être source d'erreur. La sécurisation du circuit du médicament permet de réduire, voire d'éviter les risques d'erreur, assurant ainsi la sécurité et la qualité des soins apportés aux personnes accompagnées par l'ACAS.

Le circuit du médicament comporte les étapes suivantes :



DOMAINE D'APPLICATION

Ce guide s'applique à l'ensemble des établissements et services de l'ACAIS.

Il est à destination des directions d'établissement de l'ACAIS, des professionnels éducatifs, des infirmières, des médecins et des pharmaciens.

REFERENCE

- Code de la Santé Publique (consultable sur le site Légifrance)
- Code de l'Action Sociale et des Familles (consultable sur le site Légifrance)
- Haute Autorité de Santé (HAS), www.has-sante.fr
- OMéDIT Basse-Normandie, www.omedit-basse-normandie.fr
- ANSM, www.ansm.sante.fr

DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

- **Effet indésirable** : Réaction nocive et non voulue à un médicament ou à un produit pharmaceutique
- **Effet indésirable grave** : Effet indésirable léthal, ou susceptible de mettre la vie en danger, ou entraînant une invalidité ou une incapacité importante ou durable, ou provoquant ou prolongeant une hospitalisation, ou se manifestant par une anomalie ou une malformation congénitale
- **Effet indésirable inattendu** : Effet indésirable dont la nature, la sévérité ou l'évolution ne correspondent pas aux informations contenues dans le résumé des caractéristiques du produit
- **Enregistrement** : Document qui fournit des preuves tangibles des activités effectuées ou des résultats obtenus. Un enregistrement peut être écrit ou conservé sur un support de données sécurisées
- **Évènement évitable** : Fruit d'une succession de dysfonctionnements, également appelé erreur médicamenteuse
- **Évènement non évitable** : Il recouvre globalement les problèmes de vigilance et est souvent associé au produit en tant que tel et/ou au malade lui-même
- **Évènement indésirable médicamenteux** : Dommage survenant chez le patient, lié à sa prise en charge médicamenteuse et résultant de soins inappropriés, de soins inadaptés ou d'un déficit de soins
- **Iatrogénie médicamenteuse** : Elle est constituée :
 - o D'une part, des évènements non évitables que l'on associe au produit en tant que tel et/ou au malade lui-même, et qui constituent globalement les problèmes de vigilance
 - o D'autre part, des évènements évitables qui sont généralement le fruit d'une succession de dysfonctionnements, et que l'on appelle les erreurs médicamenteuses
- **Médicaments orodispersibles** : Le comprimé se désagrège en quelques secondes dans la bouche. On trouve beaucoup ce type de comprimé dans les médicaments sans ordonnance où le patient recherche plus de confort. L'orodispersible permet en effet de prendre de gros comprimés sans risque de fausse route
- **Pharmacovigilance** : Surveillance des effets indésirables nocifs éventuels d'un médicament
- **ANSM** : Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé
- **OMéDIT** : Observatoire du Médicament, des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique

I. LA PRESCRIPTION

Tout médicament administré doit être prescrit.

Une prescription est nominative, claire et lisible pour éviter des interprétations erronées lors de la préparation des médicaments.

Elle comporte :

- Informations et coordonnées du prescripteur (nom, identifiant, signature...)
- Date à laquelle l'ordonnance a été rédigée
- Informations sur le patient (nom, prénom, date de naissance, sexe, poids et taille si nécessaire)
- La dénomination du médicament, ou du produit prescrit, ou le principe actif du médicament désigné par sa dénomination commune, sa posologie (dosage, nombre de prise et horaires de prise), son mode d'emploi, sa forme galénique, ainsi que la formule détaillée s'il s'agit d'une préparation
- Durée du traitement (par exemple 7 jours pour un antibiotique) ou le nombre d'unités de conditionnement et le cas échéant le nombre de renouvellement(s) de la prescription
- Modalités de prise particulière (horaires, traitement à prendre avant, en cours, ou après le repas, comprimés écrasés, gélules ouvertes...)

Toute modification du traitement (changement de posologie, arrêt du traitement...) doit être prescrite.

Le libellé de la prescription médicale doit permettre, selon qu'il est fait ou non référence à la nécessité de l'intervention d'auxiliaires médicaux, de distinguer si l'aide à la prise des médicaments relève ou non d'un **acte de la vie courante** (cf. procédure associative associée)

LES PROTOCOLES

L'ACAIIS peut disposer de protocoles adaptés et nécessaires à la prise en charge médicamenteuse des différentes personnes accompagnées (protocoles de soins d'urgence, protocoles « si besoin » ...).

Ces protocoles doivent être écrits, datés et signés par un médecin. Ils doivent être régulièrement révisés.

Si un protocole médicamenteux n'est pas prescrit nominativement, il ne peut pas être mis en œuvre.

QUI PRESCRIT ?

Pour les personnes hébergées dans les établissements médico-sociaux de l'ACAIIS et en dehors des situations d'urgence, la prescription émane le plus souvent du médecin traitant de la personne accompagnée ou du médecin référent salarié de l'ACAIIS.

Elle peut également provenir d'un médecin spécialiste libéral, de praticiens hospitaliers ou d'autres généralistes.

QUELS PRINCIPES LA PRESCRIPTION DOIT-ELLE RESPECTER ?

La prescription médicale doit être conservée **dans le dossier médical du résident, au sein de la structure.**

En outre, il est rappelé que toute retranscription ou recopiage des prescriptions sur un support intermédiaire dans le but de faciliter les étapes successives, et notamment la préparation des traitements, **est interdite et illégale.**

Seuls les pharmaciens et les médecins sont habilités à rédiger des plans de traitement.

CAS SPÉCIFIQUES

Concernant les personnes accompagnées présentant des troubles de la déglutition, le prescripteur doit prendre en compte cette difficulté et veiller à prescrire des formes pharmaceutiques adaptées (formes orodispersibles, patch, etc.).

Concernant les personnes accompagnées gérant seules tout ou partie de leur traitement, il convient de prescrire des médicaments de présentation adaptée.

❖ LA DISPENSATION

La dispensation est un acte pharmaceutique composé de plusieurs étapes :

- La délivrance
- L'analyse pharmaceutique
- La préparation éventuelle des doses à administrer (cf partie III)
- La livraison
- La mise à disposition de conseils et d'informations sur le bon usage du médicament

QUI EFFECTUE LA DISPENSATION ?

La dispensation ne peut être effectuée que par un pharmacien ou, sous sa responsabilité directe et son contrôle effectif, par un préparateur en pharmacie (ou un étudiant en pharmacie régulièrement inscrit en 3^{ème} année).

QUI DÉLIVRE LES MÉDICAMENTS ?

La délivrance des médicaments aux résidents ou usagers des établissements et services médico-sociaux dépourvus de pharmacie à usage intérieur est assurée par une pharmacie d'officine.

À cette fin, les établissements de l'ACAS concluent avec un pharmacien titulaire d'officine une convention relative à la délivrance en médicaments des personnes hébergées en leur sein.

Cette convention précise les conditions destinées à garantir la qualité et la sécurité de la dispensation pharmaceutique ainsi que le bon usage des médicaments en lien avec le médecin salarié ou libéral de l'établissement.

Ce pharmacien référent concourt à la bonne gestion et au bon usage des médicaments destinés aux personnes accompagnées.

QUELS PRINCIPES LA DISPENSATION DOIT-ELLE RESPECTER ?

La dispensation doit :

- Respecter le **libre choix du pharmacien** : cela fait partie des droits de la personne accompagnée, (ou de son représentant légal) qui doit pouvoir choisir librement son pharmacien.
- Être effectuée sur une prescription médicale individuelle, écrite et nominative dont l'original doit être transmis au pharmacien, ce qui exclut les bons de commande
- **Tenir compte des quantités de médicaments non consommés.**

SOUS QUELLE FORME LA PHARMACIE PEUT-ELLE DÉLIVRER LES MÉDICAMENTS ?

Les modalités pratiques de réalisation de la Préparation des Doses à Administrer (PDA) sont définies par la convention qui lie l'ACAIS et la pharmacie d'officine.

La préparation des doses à administrer :

- S'effectue sur prescription médicale uniquement et dans le respect de l'autonomie des personnes accompagnées
- Consiste à modifier le conditionnement de spécialités pharmaceutiques (déconditionnement, reconditionnement, sur conditionnement) en vue de leur répartition pour une aide à la prise des médicaments
- Peut être manuelle ou automatisée
- Peut être réalisée à l'officine ou en établissement par le pharmacien titulaire ou le préparateur en pharmacie sous le contrôle effectif du pharmacien d'officine.

Pour les médicaments n'ayant pas fait l'objet d'une préparation préalable des doses à administrer par le pharmacien, seule une infirmière reste compétente en la matière.

QU'EST-CE QUE L'ANALYSE PHARMACEUTIQUE ?

L'analyse pharmaceutique comprend deux étapes :

- Une analyse règlementaire de la conformité de l'ordonnance
- Une analyse pharmaco-thérapeutique qui consiste à vérifier notamment la sécurité et la qualité de la prescription

Il est important de porter à la connaissance du pharmacien les informations nécessaires relatives au traitement du résident afin de garantir la qualité de l'analyse pharmaceutique.

COMMENT DOIT S'EFFECTUER LA LIVRAISON DES MÉDICAMENTS ?

La livraison est assurée par le pharmacien ou tout autre membre de son personnel, ou encore par un prestataire assurant le portage des médicaments.

Il peut également arriver que le personnel de l'établissement ou la famille de la personne accompagnée vienne chercher les médicaments à la pharmacie.

D'une façon générale, le mode de livraison doit garantir le respect des règles d'hygiène, la bonne conservation des médicaments (et notamment ceux qui doivent être conservés à certaines températures) ainsi que la confidentialité.

Les modalités d'organisation de la livraison des médicaments sont précisées dans les conventions liant l'ACAS aux différentes pharmacies d'officine.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les médicaments et piluliers sont détenus au sein des établissements dans des dispositifs de rangement à accès contrôlé (fermés à clés, code d'accès...) et accessibles uniquement aux personnes habilitées (voir procédure dédiée)

Les conditions de détention des médicaments doivent garantir le maintien des informations indispensables à la traçabilité (dénomination, dosage, numéro de lot, date de péremption)

Les traitements de chaque personne accompagnée sont regroupés dans des dispositifs de rangement individuels, nominatifs et mentionnant à minima le nom et prénom de la personne, ainsi que sa date de naissance. En cas de modification d'un traitement (remplacement ou suppression d'un médicament) et afin de prévenir tout risque d'erreur, **il convient de s'assurer que le médicament concerné a bien été retiré du casier individuel nominatif.**

MÉDICAMENTS THERMOSENSIBLES

Les médicaments thermosensibles doivent être conservés dans une enceinte réfrigérée, dédiée, de volume adapté, convenablement entretenue (nettoyage, dégivrage) dont la température (entre +2°C et +8°C) doit être régulièrement contrôlée et enregistrée. Pour rappel, toute température inférieure ou égale à 0°C est délétère pour les vaccins et les insulines notamment.

En cas de rupture du maintien à température des produits de soins thermosensibles :

- Écarter les produits concernés du reste du stock de façon à clairement les identifier
- Prendre contact rapidement avec la pharmacie conventionnée pour conseils et conduites à tenir
- Faire une fiche d'évènement indésirable
- **Ne pas délivrer le traitement**

MÉDICAMENTS STUPÉFIANTS

Les médicaments stupéfiants sont stockés dans un dispositif de rangement séparé, fermé à clef ou disposant d'un mode de fermeture assurant la même sécurité. Ils doivent être prescrits sur une ordonnance sécurisée et l'administration doit être tracée.

Les stupéfiants ne peuvent pas être déconditionnés de leur emballage d'origine.

Une vigilance toute particulière sera accordée à ces médicaments avec une traçabilité de la prescription jusqu'à l'administration.

Tout vol ou détournement de médicaments classés comme stupéfiants doit être signalé sans délai aux autorités de police, à l'ARS et à l'ANSM (art R. 5132-80 du Code de la Santé Publique).

OXYGÈNE

Les bouteilles d'oxygène gazeux sont stockées dans le respect des exigences de l'autorisation de mise sur le marché et du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public. Elles sont notamment arrimées et stockées dans un local ventilé.

QUELS STOCKS DE MÉDICAMENTS L'ÉTABLISSEMENT PEUT-IL DÉTENIR ?

En dehors des traitements individuels en cours des résidents et afin de faire face à des soins urgents, les établissements peuvent détenir une dotation de médicaments dans les conditions fixées par les articles L. 5126-6, R. 5126-112 et R. 5126-113 du CSP.

La composition qualitative et quantitative de cette dotation de médicaments peut être établie par le médecin salarié ou libéral en collaboration avec le pharmacien référent et les médecins prescripteurs ; elle est révisée autant que de besoin et le stock doit être périodiquement contrôlé.

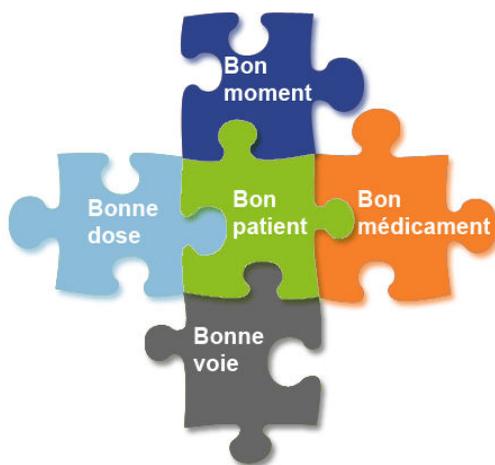
Les médicaments pour besoins urgents sont détenus dans une armoire identifiable fermée à clé. La liste de cette dotation doit être disponible.

IV. L'ADMINISTRATION ET L'AIDE A LA PRISE

L'étape d'administration ou d'aide à la prise du médicament constitue l'étape ultime du processus du circuit du médicament conduisant à la prise effective par la personne accompagnée.

Elle constitue le dernier verrou permettant de détecter et de prévenir la survenue d'une erreur médicamenteuse évitable générée lors des étapes préalables.

L'acte d'administration proprement dit repose sur la règle des 5 B : administrer le Bon médicament, à la Bonne dose, sur la Bonne voie, au Bon moment, au Bon patient. Cet acte inclus également le contrôle de la prise effective du traitement.



L'administration est toujours réalisée au regard d'une prescription médicale écrite, datée, signée par un médecin ou selon un protocole.

L'acte d'administration est suivi de son enregistrement puis de la surveillance thérapeutique, cette dernière ayant pour objectifs :

- D'observer les effets du médicament sur les symptômes
- De déceler les éventuels effets indésirables ou secondaires

Dans la mesure du possible, c'est la même personne qui assure, avec les vérifications propres à chaque étape la distribution, l'administration ou l'aide à la prise des médicaments et l'enregistrement de l'effectivité de la prise de chaque médicament.

CAS PARTICULIERS

LE RÉSIDENT GÈRE SEUL SES MÉDICAMENTS :

Bien que peu fréquente au sein de l'ACAIS, la gestion par la personne accompagnée de tout ou partie de ses traitements peut se rencontrer notamment dans le cadre de la recherche du maintien de son autonomie.

Dans tous les cas :

- La décision sur la capacité du résident à gérer son traitement doit être prise par le médecin en accord avec la personne accompagnée et l'équipe accompagnante. Elle est régulièrement réévaluée dans le cadre du projet individualisé de la personne.
- Les modalités de gestion doivent être définies au cas par cas : gestion totale avec remise du stock à la personne accompagnée qui gère alors ses prises ou gestion partielle d'un ou de plusieurs médicaments...

Le rôle des professionnels soignants et accompagnants est alors de veiller à la bonne compréhension, par la personne accompagnée, des modalités de prise de ses traitements. Il sera notamment nécessaire de lui signaler tout changement de présentation d'un médicament qu'elle a l'habitude de prendre. Lorsque ce mode de gestion est retenu, il convient également de s'assurer des conditions de gestion et de détention (sécurisation) des médicaments dans la chambre du logement de la personne accompagnée.

LE RÉSIDENT DANS LA GESTION DE SON TRAITEMENT :

Il convient de :

- S’assurer de l’identité du résident, celle figurant sur la prescription médicale et celle mentionnée sur tout contenant utilisé
- Veiller à la concordance globale
- Veiller à ce que chaque médicament soit administré selon les modalités prévues par le prescripteur et, le cas échéant, par le pharmacien
- En cas de doute :
 - Si présence d’une infirmière ACAIS, l’interpeller directement (une infirmière est présente à la MAS les samedis et dimanches en journée).
 - En l’absence de l’infirmière, du lundi au samedi, en heures ouvrables contacter la pharmacie référente de l’établissement
 - En cas de fermeture de la pharmacie, et de l’absence d’une infirmière, contacter un médecin pour avis et conduite à tenir :
 - 1^{er} recours : médecin prescripteur
 - 2^{ème} recours : SOS Médecins, qui sera en capacité de produire un conseil téléphonique ou une téléconsultation
 - 3^{ème} recours : le 15

TRAÇABILITÉ ET ENREGISTREMENT DE L’ADMINISTRATION

La traçabilité :

- Est l’enregistrement de l’étape d’administration
- Permet d’attester la prise ou la non prise des médicaments par la personne accompagnée (qu’elle qu’en soit la voie d’administration)
- Peut être assurée sur un support papier ou informatisé
- Doit être réalisée en temps réel

L'enregistrement de l'administration comporte :

- Le nom du médicament, la forme, la dose, la voie
- La date, l'heure
- L'identification de la personne et la signature
- Tracer la non-administration et le motif
- Tracer les effet(s) indésirable(s)
- Tracer le(s) bénéfice(s) obtenu(s)

PHARMACOVIGILANCE, SURVEILLANCE ET GESTION DES RISQUES

QU'EST-CE QUE LA PHARMACOVIGILANCE ?

La pharmacovigilance a pour objet la surveillance, l'évaluation, la prévention et la gestion du risque d'effet indésirable résultant de l'utilisation des médicaments et produits de soins.

Aucun médicament n'est sans risque et tous les médicaments ont des effets secondaires.

Toute personne faisant partie de l'équipe soignante de la personne accompagnée (médecin, IDE, AS, AMP, AES, ES...) est concernée par la pharmacovigilance.

GESTION DES RISQUES

Tout évènement indésirable survenu, lié à la prise en charge médicamenteuse, doit être déclaré et analysé.

L'analyse de ces évènements amène à des actions correctives afin de ne plus rencontrer ces évènements indésirables.

C'est une approche déculpabilisante qui permet d'identifier les facteurs contributifs de l'erreur (une erreur est souvent plurifactorielle) ainsi que les barrières à mettre en place.

Déclarer ces évènements indésirables, c'est permettre de sécuriser et d'améliorer la prise en charge médicamenteuse.



L'IME de l'ACAIS remercie sincèrement l'ensemble des personnes ayant participé aux réflexions et à l'écriture de ce Projet d'Établissement : les enfants, adolescents, les jeunes adultes de l'IME ainsi que leur famille, les professionnels de l'établissement et ceux du SESSAD ayant participé à la réflexion, les partenaires et les membres du Conseil d'Administration.

Un merci tout particulier aux membres du Comité de Pilotage du Projet d'Établissement IME ACAIS 2024-2028, qui, depuis 2 ans et le lancement, s'attachent à en suivre l'avancée en mettant en œuvre la méthodologie choisie, en animant différents groupes de travail, en relisant avec attention les différentes versions du présent document.

L'IME est également reconnaissant envers le cabinet KPMG, représenté par Monsieur LEBOURDONNEC, qui nous aura accompagné une grande partie de la démarche de réécriture.

Valérie VASSELIN, la directrice de l'IME tient particulièrement à remercier Monsieur Bernard KOELSCH, Vice-Président de l'ACAIS, Madame Charlotte GAUDRÉ-LETELLIER, la Directrice Générale et Madame Chloé ZERGER, Adjointe à la Direction Générale, pour leur implication dans ce projet et leur soutien tout au long des travaux.



CHANGER

NOTRE

VOTRE



« MANQUER
D'OUVERTURE
D'ESPRIT, C'EST
UN HANDICAP »





ACAIS

**Association en Cotentin
d'Accompagnement Inclusif et Solidaire**

1 rue Michel Petrucciani - CS 80001 - La Glacerie

50470 Cherbourg en Cotentin

Standard : 02 33 88 11 22

www.acais.fr